

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Contenant auffi quelques nouvelles de Littérature.

SEPTEMBRE 1747.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritières d'ANDRÉ CHEVALIER,
vivant Imprimeur de Sa Majesté
l'Impératrice & Reine.

M. D C C. XLVII.

*Avec Privilège de son Sa Maj. Impériale & Cath.
& Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

LA mort du Sr. ANDRÉ CHEVALIER, arrivée le 10. Avril, n'empêchera pas que ce Journal ne paroisse, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) aux Héritières de feu le Sr. Chevalier, qui ont seules le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vendent complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez les mêmes Héritières, outre leurs impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elles débitent plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; lesdites Héritières le vendent par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. volumes.

153

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Septembre 1747.

ARTICLE PREMIER.

Contenant des nouvelles de Littérature.

I. **P**IECES diverses avec quelques Lettres de Morale & d'amusement. Ouvrage d'un volume 12. depuis peu imprimé à Paris. Ce volume est composé de plusieurs piéces qui se suivent sans se tenir : L'Auteur y prend quelquefois le ton sérieux, & le plus souvent le ton de plaisanterie. Le ton de plaisanterie régné beaucoup dans l'apologie qu'il fait du jeu & de la médifance. L'ironie est souvent plus propre à nous corriger de nos défauts, que les plus sublimes maximes de la morale. La sécheresse de celles-ci rebutte & dégoûte assez souvent : la crainte du ridicule intéresse & corrige plus sûrement.

L'Auteur expose les avantages que le jeu procure à toutes les conditions. Un privilége du jeu est de bannir l'oïfiveté. Quel usage feroient de leur loisir tant de personnes, qui regardent l'application comme un privilége de leur état

L'arrangement d'une partie de plaisir, la méditation, souvent des projets nuisibles à la société rempliroient ce loisir : mais les joueurs, dit notre Auteur, « employent leur tems à méditer »
 « profondément sur les coups heureux ou mal- »
 « heureux qui leur sont arrivés la veille, & sur »
 « les moyens de lier une partie avantageuse »
 « l'après-midi : par là, l'esprit de nos jeunes »
 « gens s'accoutume à raisonner, acquiert de la »
 « prudence & de la pénétration, se rend propre »
 « aux grandes choses ; & ce qui est plus admi- »
 « rable, celui des femmes devient capable de »
 « réfléchir un quart d'heure sur le même sujet. »
 Il pousse plus loin la plaisanterie, lorsqu'il dit :
 « qu'un Juge qui a joué toute la nuit, doit le »
 « matin profondément à l'audience, & par-là »
 « il est à l'abri des raisonnemens captieux, & »
 « de l'éloquence dangereuse des Avocats. C'est »
 « en vain que la plupart de ces derniers se sont »
 « mis sur le pied de substituer la force de la »
 « parole à la douceur & aux graces de la vraie »
 « éloquence : les poumons d'un Stentor y fe- »
 « roient sans effet. »

Mais l'avantage sur lequel l'Auteur appuie le plus, c'est que le jeu est une école admirable d'éloquence ; que ceux qui pourroient en
 « douter, dit-il, considèrent un moment quels »
 « gestes naturels & frappans, quelles expres- »
 « sions vives & énergiques la perte d'un *paroli* »
 « arrache à la plupart des joueurs. Il est vrai »
 « qu'ils se servent dans ces occasions de cer- »
 « taines figures de Rhétorique, qui ne seroient »
 « pas de mise dans un discours public : mais un »
 « peu de bon sens leur en fait faite aisément la »
 « distinction : ils n'en retiennent que l'essen- »
 « tiel, je veux dire, la force de l'élegance de

» la diction : & il faut convenir qu'ils acquie-
» rent par-là de grandes dispositions pour le
» pathétique. », L'Auteur paroît si touché de
ces avantages , que suivant toujours le ton
ironique , il s'écrie : « O jeu ! invention mer-
» veilleuse ! Quelle n'est pas ta force & ton
» utilité ! Nous te devons sans doute à quelque
» Fée : le hazard ou l'imagination des hommes
» auroient-ils produit une chose qui opéte
» tant de merveilles ? » C'est ainsi que finit l'a-
pologie qui est un véritable jeu d'esprit ; car
l'Auteur regarde sans doute le jeu , & surtout la
passion du jeu , comme la ruine des Familles , la
perte des Etats , & l'extinction de tous les talens.
Pour remédier à ce dernier desordre , & pour
réparer tout le vuide que le jeu laisse dans l'es-
prit , il a la complaisance de leur offrir un élixir
de Livres à l'usage des joueurs qui n'ont pas le
tems de s'instruire. Ce badinage attire à l'Auteur ,
des Lettres qui sont toujours suivies de réponses.

L'apologie de la médifance est en forme de
Sermon , & le Sermon est divisé en deux points.
Dans le premier , l'Auteur veut prouver que la
médifance est utile à celui qui l'employe ; & dans
le second , qu'elle est avantageuse à celui qu'elle
attaque. L'art de la médifance , art si condamné
& si pratiqué , fait rechercher le médifant : il se
rend redoutable par l'intempérance de sa langue ,
& la haine qu'on lui porte n'empêche pas de
lui rendre des hommages. Dans le Paganisme
on sacrifioit aux divinités malfaisantes , com-
me aux divinités bienfaisantes. Il est humiliant
pour l'humanité qu'on obtienne plus des hom-
mes en intéressant leur amour propre , qu'en
méritant leur amitié ; mais il n'est pas aisé de
réformer l'humanité sur ce point ; & cette per-

suasion a souvent fait des maîtres durs & des ty-
 rans. Les avantages de la médifance , pour ceux
 qui en font l'objet , font plus détaillés. L'Au-
 teur infifte fur le privilège qu'elle a de contri-
 buer à la réformation des mœurs. « Je ne doute
 » point, dit-il , qu'on ne doive attribuer à
 » cette médifance falutaire l'avantage qu'ont
 » d'ordinaire les petites Villes fur les grandes ,
 » quant à la pureté des mœurs. Dans Paris , dans
 » Londres , chacun vit à fa mode , fans redou-
 » ter la censure de perfonne , fans craindre
 » même que l'on s'informe de fa conduite. Il
 » n'en est pas de même dans les petites Villes ;
 » il femble que la nature ait fait réciproque-
 » ment les gouverneurs les uns des autres. »
 Les femmes fur tout fe distinguent pour leur zèle
 fur ce point , de forte , ajoute-t-il , qu'on peut
 » regarder aujourd'hui une compagnie de fem-
 » mes comme un Sénat vénérable , dans lequel
 » on prend les plus justes mefures pour la ré-
 » formation des mœurs. »

La dernière pièce de ce Livre est , *un effai sur
 le fondement du droit naturel , & sur le premier
 principe de l'obligation où se trouvent tous les hom-
 mes d'en observer les loix.* Cet affai est aussi sec
 & aussi sérieux , que le reste de l'Ouvrage est
 léger & badin. *Le droit naturel est une théorie
 générale des devoirs de l'homme , considéré simple-
 ment comme homme , ou une science qui nous ap-
 prend ce qui est naturellement bon ou mauvais à
 l'homme , ce qu'il doit faire , & ce qu'il ne doit
 pas faire.* On demande quel est le fondement de
 ces devoirs , & quel est le premier principe qui
 oblige à les pratiquer ? Question fort discutée ,
 & fort peu éclaircie. L'Auteur ne pense pas
 comme Grotius , Puffendorf & Barbeyrac. Lors-
 qu'on

qu'on contredit de tels hommes , on s'engage à avoir évidemment raison : mais aussi lorsqu'on a évidemment raison , de grands noms ne doivent pas arrêter. Tâchons , dit un anatomiste de l'ouvrage annoncé , de réduire la doctrine de l'Auteur d'une manière claire & précise. Je promets dans une matière si embarrassée , plus peut-être que je ne puis tenir.

1°. Pour ce qui regarde le *fondement* du droit naturel , il est clair qu'il faut le chercher dans la nature & l'essence de l'homme : car puisque le droit naturel est la connoissance des devoirs de l'homme , de ce qu'il doit faire & ne pas faire , il est évident que c'est dans la nature & l'essence de l'homme , qu'il faut chercher quels sont ces devoirs , & établir sur cette recherche toute la théorie des règles & des loix du droit naturel. Il ne devoit pas y avoir de dispute sur ce point , & quoique quelques Auteurs ayent paru penser autrement , la plus légère réflexion les ramene au même sentiment. Je voudrois seulement , que dans la définition du droit naturel , on ajoutât ces paroles , théorie des devoirs de l'homme , considéré comme homme , & *considéré en société*. Car le principal objet du droit naturel est de régler ces devoirs de l'homme en société avec d'autres hommes.

2°. Mais quel est le *premier principe de l'obligation* , où se trouvent les hommes d'observer les loix du droit naturel ? Voilà le point sur lequel les Auteurs se partagent. Les uns fondent cette obligation sur la raison de l'homme , qui l'oblige d'agir toujours d'une manière raisonnable. Les autres sur la beauté de la vertu , qui de sa nature est préférable au vice. Le plus grand nombre établit le principe de cette obligation sur la volonté

lonté de Dieu , l'Auteur & Législateur de la nature. Tous ces sentimens ne sont pas du goût de nôtre Auteur , il prétend qu'il faut chercher le principe de cette obligation *dans l'amour de nous-mêmes* , & il l'établit *dans notre bien , nôtre utilité & nôtre avantage*. Quelles preuves en apporte - il ? « L'expérience , dit-il , établit manifestement cette vérité aux yeux de quiconque veut faire quelque attention à ce qui se passe en lui-même. Sondons-nous avec soin , examinons attentivement la manière dont se forment nos volitions , & nous verrons que nous ne nous déterminons jamais à une action , que par la vûe de quelque *bien* que nous croyons y appercevoir. D'où il conclut ainsi : *Nôtre utilité* , nôtre bien étant donc le motif le plus général , le motif primitif qui nous détermine , nous devons en conclure que ce *bien* , cette *utilité* est le premier principe de toute obligation , & en particulier de celle qui nous astreint à l'observation du droit naturel. »

L'Auteur confirme son sentiment par le suffrage de Mr. Gafriel. Cet Ecrivain Anglois pense effectivement comme nôtre Auteur : ce qui prouve qu'il n'a pas marché sans guide. Reste à savoir s'il falloit préférer ce guide à Grotius , à Puffendorf , à Barbeyrac , & à tant d'autres.

Quelque bien prouvé que son sentiment paroisse à nôtre Auteur , je ne crois pas , continué l'anatomiste , qu'il se flatte de réunir tous les suffrages. Combien de gens s'obstineront à penser comme Barbeyrac , & à dire après lui , que nôtre Auteur confond le motif de l'obligation , motif même très-subalterne , avec le principe de l'obligation. Ce principe paroît être , comme l'ont pensé les plus célèbres Ecrivains ,

la

la volonté suprême du Législateur de la nature. Toute espèce d'utilité à part, il seroit aisé de démontrer que l'homme seroit dans l'obligation d'obéir à l'Auteur de son être. Si le sentiment de nôtre Auteur étoit vrai, toute la douleur de celui qui viole la loi naturelle, ne se réduiroit-elle pas à regretter de n'avoir pas consulté *son bien, son utilité & son avantage*, & de n'avoir pas écouté les conseils & les inspirations de son amour propre? Et que penseroit la Théologie d'une pareille Doctrine?

II. *Les Elemens d'Euclide, démontrés d'une manière nouvelle par Mr. Audierne, Maître de Mathématiques*, aussi d'un vol. in douze, imprimé dans la même Ville. Ces élemens ne sont pas rangés selon la nouvelle méthode qu'on croit plus naturelle, parce qu'on y met de suite toutes les propositions qui semblent naître immédiatement les unes des autres à l'égard du même sujet. On s'attache ici à la méthode d'Euclide, ce fameux Géomètre, qu'on peut regarder comme le fondateur de la Géométrie, & le pere de tous les Géomètres.

Il y a dans la Préface une règle très-judicieuse pour mettre le juste prix aux démonstrations. »
« Si quelques personnes, dit l'Auteur, trouvent
» que j'ai employé plus de mots que beau-
» coup d'autres Auteurs, pour démontrer quel-
» ques propositions, je supplie ces personnes
» de ne mesurer mes démonstrations que par
» la durée du tems qu'elles employeront à les
» comprendre, de faire attention que j'ai tou-
» jours démontré en rigueur, & que si elles
» m'entendent sans peine, & si je n'ai laissé
» aucun voile sur les vérités que je voulois dé-
» couvrir, j'ai fait ce que je devois faire.

Dans

Dans la Géométrie, comme ailleurs, on risque de devenir obscur par trop de brièveté. La démonstration que l'esprit saisit plus promptement & mieux, & qui conclut évidemment, doit être préférée, quoiqu'elle soit plus étendue.

III. Il vient de sortir des presses des Héritières du feu André Chevalier à Luxembourg, un in 8°. de 396. pages, sans l'Épître Dédicatoire, la Préface, les Approbations, ni la Table des matières. Il a pour titre : *Le chemin étroit du Ciel rendu facile, par des pratiques familières qui conduisent à la perfection*; par le R. P. ANSELME Prédicateur Capucin. Ce Livre des mieux imprimé sur bon & beau papier, est divisé en plusieurs Instructions & Paragraphes, qui renferment toute la conduite d'un Chrétien parfait; & par les règles qu'il prescrit, il est d'un grand secours à tous ceux qui ont un vrai désir de leur salut. Il applanit les difficultés qui se rencontrent dans cette voye, il est plein d'onction, & fournit outre des Instructions saintes; toutes les prières convenables à un Chrétien. Il se débite à 20. sols argent de France, ou 12. sols monnoye de Luxembourg, en blanc.

IV. L'Académie Royale des Sciences à Paris avoit crû en 1745, devoir remettre le prix, & proposer pour 1747, avec un prix double, le même sujet qu'elle avoit déjà proposé, qui étoit, *la meilleure maniere de trouver l'heure en mer par observation, soit dans le jour, soit dans les crépuscules, & sur-tout la nuit, quand on ne voit pas l'horizon.* Parmi les pièces qui ont été envoyées à l'Académie, il s'en est trouvé deux entre lesquelles n'ayant pû établir aucune raison de préférence, elle s'est déterminée à les couronner toutes deux en égale part. Ces deux pièces, selon l'ordre de leur numero, ou de leur récep-

des Princes &c. Septemb. 1747. 161
 tion, font N^o. II. de 1745. avec l'addition en-
 voyée depuis. Elle a pour devise : *Et quandoque*
olitor fuit opportuna locutus. L'Auteur est Mr.
 Daniel Bernoulli. Et N^o. II. de 1747. qui a
 pour devise : *Arbor non uno sernitur icu,* dont
 l'Auteur ne s'est point fait connoître. L'Acadé-
 mie propose pour sujet du prix de 1749. qui
 sera de deux mille cinq cens livres, *la meilleure*
maniere de déterminer, lorsqu'on est en mer, les
Courans, leur force & leur direction. Les Savans
 de toutes les Nations sont invités à travailler sur
 ce sujet, & même les Associés étrangers de l'Acadé-
 mie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académi-
 ciens régnicoles de prétendre aux prix. Ceux qui
 composeront, sont invités à écrire en François
 ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils
 pourront écrire en telle langue qu'ils voudront,
 & l'Académie fera traduire leurs ouvrages.

V. Comme la Corderie est un art extrême-
 ment nécessaire pour la navigation, Mr. du Ham-
 mel, de l'Académie-Royale de Sciences, de la
 Société-Royale de Londres, & Inspecteur de la
 Marine dans tous les Ports & Havres de France,
 vient de donner un Traité de la Fsbrique des
 manœuvres pour les Vaisseaux, ou l'art de la
 Corderie porté à un plus grand point de perfec-
 tion, qu'il n'a été jusqu'à présent. Et afin de
 ne rien laisser à désirer, il l'a enrichi de vignettes
 & de figures, qui représentent les machines pro-
 pres à perfectionner cet art, dont la navigation
 retirera une grande utilité.

Le mot de l'Enigme du mois passé est le *Ra-
 soir.*

E N I G M E.

Mille mouvemens nous font naître
 Souvent entre les mains d'Iris ;

Quelque

*Quelquesfois des doigts moins polis
Travaillent à nous donner l'être.*



*Nous recevons d'un autre Maître
Et le fard & le coloris,
Touchez-nous, amant bien épris,
Quel feu ne verrez-vous pas croître?*



*Nous sommes d'utiles prisons
Aux captives que nous faisons
Plus de la moitié de leur vie.
Lecteur ne nous élevez pas,
Le sort veut que nous soyons bas
Chez Tirsis comme chez Sylvie.*

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Le Prince Henri-Benoît Stuard, second fils du Chevalier de Saint Georges, s'étant déterminé à embrasser l'état Ecclésiastique, le Pape fit le 30. Juin la cérémonie de lui donner la tonsure. Le 3. Juillet Sa Sainteté tint un Consistoire public, auquel tout le sacré Collège assista; & elle y fit au sujet de l'élévation de ce Prince à la pourpre qu'elle avoit résolu, le discours remarquable que voici.

VENERABLES FRÈRES.

Le second
fils du Che-
valier de St.
Georges
créé Cardi-
nal.

Nous avons résolu de créer un Cardinal Diacre pour la gloire du Tout-Puissant, & le soutien & l'ornement de l'Eglise. C'est nôtre très-cher fils en Jesus-Crist Henri-Benoît-Clement, Duc d'Yorck, fils,

des Princes &c. Septemb. 1747. 163
fils, selon la chair, de nôtre très-cher fils en Jêsus-Christ, Jacques III. Roi de la Grande-Bretagne, & que nous avons déjà enrollé sous les drapeaux de la milice Ecclésiastique. Si nous avions intention d'enrichir le panégyrique du Fils par les loüanges dûës à ses Parens, l'Écriture sainte nous fourniroit un grand nombre de pareils exemples ; mais nous ne nous arrêterons pas sur les grandes actions qui décorent la vie du Roi Jacques, vû qu'elles sont très-connuës à tous ceux qui ont le moindre goût de se mettre au fait des affaires publiques. Car qui peut ignorer, que privé dès le berceau d'un Royaume qui lui étoit légitimement échu, il a fait cependant paroître tout le génie & toutes les vertus qui ont immortalisé les meilleurs des Rois ? Il s'est engagé dans des expéditions militaires, il s'est trouvé dans les actions les plus meurtrières, & par son extrême prudence & sa valeur, il y a acquis une très-grande gloire. Il a entrepris, parmi les plus grandes incommodités & même au péril de sa vie, de pénibles voyages dans les Provinces & les Royaumes les plus éloignés, non qu'il fut poussé par un désir immodéré de placer sa Maison sur le Trône de ses Peres, mais pour se procurer les moyens de rendre à la Foi & à la Religion sa première splendeur. Mais qui peut creuser dans les jugemens de Dieu, ou qui peut ouvrir le sceau de ses desseins ? Tous ses efforts furent inutiles, afin que ses vertus pussent atteindre par l'humilité le dernier point de perfection. Nul malheur ne put abattre son courage, ni ébranler ses vertus ; aucun travail, aucunes peines ne furent capables de le détourner des loix que tout Chrétien doit suivre. Ses mœurs sans se démentir un seul moment dans sa vie, ont toujours prêché l'Évangile plus que ses discours ; & il se convainquit par-là, que l'homme gagnant le monde

monde entier, perd cependant tout, s'il ne sauve point son ame.

Mais quels éloges ne donnerons-nous pas à Marie-Clementine, Epouse de ce grand Roi ! Exposée pendant plusieurs années sur le vaste theatre de cette Ville, tout Rome a admiré la pureté & la sainteté de ses mœurs ; elle y a achevé le cours de sa vie, en y laissant des monumens de toutes les vertus, dont tous les siècles parleront avec éloge.

De tels parens nâquit Henry, Duc d'York, afin de nous prouver que les bons arbres ne peuvent produire que de bons fruits. Il a maintenant atteint la vingt-troisième année, c'est-à-dire, le même âge qu'avoit St. Charles Borromée, lorsque Pie IV. son Oncle & nôtre Prédécesseur le reçut au nombre des Cardinaux. Nous ne croyons pas que vous ignoriez que Pierre de Luxembourg, à peine âgé de 17. ans, fut aggregé dans vôtre Collège : & rappelez-vous que Robert de Nobili, à l'âge de 13. ans, fut créé Cardinal par Jules III. son Oncle & nôtre Prédécesseur. Quoiqu'il parut qu'ils fussent appelés dans un âge encore trop tendre pour soutenir une dignité dont le poids est très-pésant, appuyés cependant par des vertus éminentes, ils n'ex furent que plus dignes d'admiration. Il seroit inutile de s'étendre sur St. Charles Borromée, dont l'innocence & les travaux qu'il a entrepris pour le bien de l'Eglise, engagerent Paul V. nôtre Prédécesseur, à le placer solennellement au rang des Saints. Pierre de Luxembourg fut à la vérité créé Cardinal à Avignon par Clement VII. Anti-Pape, mais la sainteté de ses mœurs obligea Clément VII. légitime Pasteur de l'Eglise Universelle, de le mettre au nombre des Bienheureux, à qui on rend un culte public. Depuis quelques années, on a publié la vie du Cardinal Robert de Nobili, con-

firmée

armée par des documens authentiques, & qui démontre manifestement que quoiqu'elle ne s'est étendue que jusques à la dix-septième année; elle a cependant été un modèle de sainteté & de vertus.

Nous sommes fondés de croire que Henri - Benoît Duc d'York marchera sur les traces de ces grands Cardinaux. Dès son plus bas âge, il s'est appliqué avec chaleur & avec diligence aux arts qui ornent l'esprit; mais sur-tout il s'est efforcé de ne perdre jamais de vûe les exemples que lui ont laissé ses parens. Epris des attraits de la Religion, il se choisit pour compagne & pour guide dans toutes ses actions la piété, & ni les plaisirs, ni le faste & la vanité de ce siècle n'ont pû le faire chanceler dans les sentiers de la vertu. C'est elle qui lui a inspiré le loisible dessein de se ranger sous la bannière Ecclesiastique, afin que libre de tous les soins & de toutes les affaires du monde, il pût avec autant plus de facilité travailler à la seule chose nécessaire, savoir, au salut de l'ame. Aurions-nous donc tort de nous promettre qu'en le recevant au nombre des Cardinaux, nous ouvrons au St. Siège Apostolique une source de gloire, & nous préparons à la Religion une suite d'avantages & d'utilité? Car on peut appliquer à un tel Prince ces paroles de St. Bernard de sa quarante-deuxième Epître: Ses mœurs ont devancé son âge, par ses mérites il a prévenu le nombre de ses années, & ses vertus ont compensé ce qui manquoit à ses jours. Ces paroles de l'Ecriture sainte lui conviennent aussi: Cui sunt sensus hominis; Ætas senectutis, vita immaculata.

Tout le sacré Collège ayant applaudi à la résolution du St. Pere, le Prince Stuart fut introduit dans le Consistoire, revêtu des habits de sa nouvelle dignité. Il s'approcha du Trône Pontifical,

Pontifical, où le Pape fit la cérémonie de lui mettre la Calotte & de lui donner la Barette. Le nouveau Cardinal est appelé le *Cardinal Duc d'York*.

Les visites ordinaires à la nouvelle Eminence ont suivi sa promotion, & de magnifiques présens.

II. Un reste de différend du St. Siège avec la Cour de *Vienne* a été entièrement terminé au mois de Juiller. Le Pape accorde par là à Leurs Majestés Impériales tout ce qu'elles demandoient.

III. *Genes*. Les mouvemens faits vers le *Piémont*, après que cette Capitale fut dégagée des troupes qui l'environnoient, annonçoient un coup d'éclat qui se présente à rapporter. Le Chevalier de Belleisle ayant pris le commandement du corps de François qui s'étoit assemblé dans le *Dauphiné*, l'a eslué près d'*Exiles*. Il y a été tué, & son corps battu le 19. Juiller. Ce qui a précédé ce coup doit être repris à ce qui s'est passé aux environs de *Genes* après que les Impériaux & les Piémontois s'en furent retirés. Aussi-tôt que l'on s'est apperçu dans la Ville des dispositions pour cette retraite, on y a commandé un nombre de Payfans avec les Compagnies franches & quelques-unes de Grenadiers, pour suivre leur arriere-garde. Mais inutilement. Leurs postes s'étoient repliés pendant la nuit du 6. & les montagnes qui couvrent l'Etat de *Genes* sont plus favorables à une retraite, qu'elles ne le sont pour une poursuite. Les Genoïis ont seulement trouvé quelques pièces de canon qui n'avoient pû être emmenées. Mais ils ont trouvé à faire un détail du dommage

mage que leur territoire a souffert à l'occasion de l'entreprise & du séjour des troupes Impériales & Piémontoises. Voici comme ils le publient, par un détail datté du 14. Juillet.

« Toute la campagne est ruinée & ravagée
» de fond en comble. Les gabions & les fascines, dont ces troupes avoient fait des amas très-considérables qu'elles avoient brûlés de tems en tems, suivant les circonstances, & qu'ensuite elles avoient travaillé à faire de nouveau, n'ont été composés que des vignes, des figuiers, des oliviers, des châtaigniers & des autres arbres fruitiers qui ont été arrachés ou coupés de terre. Sans parler des incendies auxquels ce territoire a été exposé pendant six ou sept mois, il y en a eu de continuels depuis quinze jours dans la vallée de *Polsevera*, dans celle de *Bisagno* & à *Sestri*, où les troupes, particulièrement les Croates, ont mis le feu à la plûpart des lieux d'où ils se sont retirés. Les superbes Palais qui ornoient différens endroits de ce territoire, sont réduits dans l'état le plus déplorable. Malgré ces tristes circonstances, le Gouvernement n'a jamais perdu de vûe ce qui pouvoit tendre au salut de la Patrie. On a vû chaque jour la garde montée dans la Ville par 17. mille hommes, composés principalement des Citoyens, auxquels se joignoient quelques corps des troupes réglées de la République. Tout ce monde armé a reçu par jour, outre la ration de pain, dix sols de paye fixe. On ne doit pas compter dans ce nombre plus de deux mille tant Volontaires que Prêtres & Moines, qui avoient pris les armes. On doit en excepter aussi les troupes auxiliaires Fran-

» çoisés & Espagnoles, quoiqu'elles montassent
 » la garde tous les jours, en même-tems que
 » les 17. mille hommes qu'on vient de dire. En
 » calculant tout ce qu'il y a eu de monde sous
 » les armes pour la défense de l'Etat, on trouve
 » que le nombre seul des Genoïs a monté à
 » près de soixante mille hommes; qu'en outre
 » dix à douze mille travailleurs ont été em-
 » ployés journellement aux ouvrages immen-
 » ses dont on a augmenté les fortifications de
 » la Ville, & qu'afin de pourvoir aussi à la sû-
 » reté de la côte du Levant, il y a eu ordinai-
 » rement un corps de neuf mille Payfans em-
 » ployé, avec quelques détachemens de troupes
 » réglées, du côté de la *Scoffera*, de *Nervi* &
 » de *Porto-Fino*. »

IV. Il avoit été résolu dans l'Armée Impé-
 riale, de laisser sur la frontiere de l'Etat de *Ge-
 nes*, du côté de *Gavi*, & aux ordres du Général
Nadasti, deux Régimens d'Infanterie, un de Dra-
 gons, un de Hussards & 1800. Croates, afin
 de s'assurer des principaux passages qui donnent
 entrée dans ce Pays-là. Mais cette résolution
 ayant été changée, les postes que les Impériaux
 avoient encore à *Sestri-di Ponente*, à *Coronata*,
 ainsi que dans la partie basse de la vallée de *Pol-
 severa*, furent abandonnés la nuit du 17. au 18.
 Juillet, qu'ils défilèrent sur *Ponte-Decimo* &
Campo-Morone. Trois mille Payfans Genoïs se
 mitent là-dessus en marche pour les poursuivre,
 mais sans effet, le Pays étant plus favo-
 rable pour la retraite qu'il ne l'est pour la pour-
 suite. D'ailleurs, on avoit eu soin de garnir les
 sommets des montagnes pour empêcher qu'ils
 ne s'avançassent trop loin. De *Ponte-Decimo* les
 Impériaux ont marché sur *Buzulla* & *Borgo-de-
 Fornari*.

Fornari, dirigeant leur route par la vallée de *Scrivia*; & ceux qui étoient à *Campo-Morone*, ayant pris la route de la *Bochetta*, l'ont repassée pour retourner sur *Voltaggio*. Les Payfans ont occupé d'abord la *Bochetta*. Ceux de *Bisagno* se sont avancés par la *Croce d'Orero* à la *Casella*, à *Frasinello*, à *Savignano*, & dans quelques autres Fiefs Impériaux pour se venger du secours qu'ils ont donné aux troupes Impériales. Mais ces habitans ayant prévu le ressentiment de leurs semblables, avoient pris le parti de suivre l'Armée dans sa retraite; de sorte que leurs villages défects ont presque tous été brûlés.

Au reste la navigation du Port de *Genes* est renduë plus praticable, en ce que les Vaisseaux de guerre Anglois ne s'y présentent plus si assidûment: d'où il est arrivé que quarante Felouques escortées par deux Galeres Genoises sont parties pour *San-Remo*, afin d'y embarquer un corps de troupes Françoises & Espagnoles; que vingt Gondoles de l'Isle de *Capraia* sont arrivées à *Genes* dès le 19. venant de l'Isle de *Corse*, & ayant à bord 700. hommes des premières qui y avoient débarqué depuis quelque-tems: & que le Marquis de *Billy*, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, est venu remplacer le feu Duc de *Boufflers* dans le commandement des troupes.

Telle est redevenuë sur la fin de Juillet la situation de la République de *Genes*. Mais dans le tems qu'elle donnoit des signes de son contentement à cet égard, elle a appris que le parti des Mécontents a repris le dessus dans la *Bastie*, Capitale de l'Isle de *Corse*: que le Colonel *Rivarola* y est rentré avec ses troupes, & prend des mesures pour n'en être plus délogé comme la première fois; qu'il a relegué, pour l'espace de dix ans, plu-

ieurs familles dont il se défit ; & que plusieurs autres Familles ont pris le parti de se retirer sans en attendre l'ordre. Ces nouvelles furent apportées au Sénat presqu'en même tems que celles de l'action meurtrière arrivée en *Piémont*, & dont les suites pourront de nouveau redevenir inquiétantes pour la République.

V. Le Comte de Schulenburg après avoir ramené sur la frontière de l'Etat de *Genes*, les troupes Impériales qui ont été employées dans l'expédition contre cette dernière Ville, a quitté ce corps pour se rendre à *Vienne*, & y faire rapport du détail des inconvéniens qui l'ont obligé de suspendre cette entreprise. Toutes les troupes que ce Général avoit sous ses ordres, sont présentement réunies sous le commandement du Comte de Broune, comme Général en chef des forces de l'Impératrice Reine dans la *Lombardie*. Un nouveau corps de Croates est encore depuis peu venu le joindre, & une partie de ce corps a été de l'action dont nous allons faire le récit.

VI. *Turin*. Le Chevalier de Belleisle ayant été chargé par le Maréchal son frere d'exécuter une diversion du côté du *Dauphiné*, & fait mettre en mouvement les troupes qu'on y avoit destinées, ces troupes partirent le 14. Juillet de *Guillestre* pour marcher droit à *Fenestrelles*. Elles étoient en deux colonnes. La première aux ordres du Chevalier de Belleisle, prit par le Mont *Genevre*, & la seconde commandée par Mr. de Villemeur, par la vallée de *Queiras*. Ces deux colonnes se joignirent le 18. au Col de l'*Affiette*, & le lendemain elles se trouvèrent engagées dans une action qui leur a été des plus funestes. Voici de la manière qu'elles-mêmes la décrivent.

« Les ennemis voyant nos dispositions, se
» prépa-

préparèrent à nous bien recevoir. Ils garnirent leurs lignes, que la situation du terrain rendoit presqu'inattaquables, de toutes leurs meilleures troupes, savoir, dix Bataillons & deux mille Vaudois. Le nombre de troupes que nous avions destiné à cette première attaque, n'étoit pas aussi considérable, & de plus on avoit été obligé de laisser en arrière 800. hommes pour garder les communications, outre 1200. qu'on avoit fait passer dans la vallée de *Fenestrelles*, afin de couper les ennemis, au cas que nous les eussions forcés. Toutes ces dispositions étant faites, nous nous mêmes en mouvement le 19. au matin. Trois Brigades de la gauche s'avancerent sur la hauteur en face du retranchement, laquelle les ennemis abandonnerent pour se retirer dans leurs lignes. Trois autres Brigades marcherent à la droite, pour attaquer le front des lignes. Le Chevalier de Bellisle attaqua avec 6. pièces de canon le flanc & les redoutes du retranchement : mais les ennemis ayant réuni le plus fort de leurs troupes du côté des Brigades de la droite, ils firent des décharges si fortes & si bien dirigées, que ces Brigades en furent comme écrasées. Dans un instant, le terrain fut couvert de morts & de blessés. Notre feu faisoit très peu d'effet, attendu que les retranchemens étoient d'une hauteur considérable, que non-seulement ils dominoient sur nous ; mais qu'ils étoient par tout très-bien ferrés de palissades ; de sorte que nos troupes furent obligées de plier, après avoir été jusqu'à trois fois à la charge : Mais comme ce fut sans succès, elles se virent obligées d'abandonner le terrain, & de se retirer sur le

soit. Le Chevalier de Belleisle a été tué dans
 cette occasion avec beaucoup d'Officiers. Nô-
 tre perte tant en morts qu'en blessés, monte
 à près de 6000. hommes. Outre le Cheva-
 lier de Belleisle, Mr. d'Arnaud, Maréchal de
 Camp, le Comte de Douges, & Mr. de Gille
 Brigadiers, tués sur le champ de Baille,
 douze Colonels ont eu le même sort; ce sont
 Mrs. de Goas, de Moncas, de Gouy, d'As-
 sonville, de Brezons, de Villeneuve, de Des-
 cartes, de Brienne, de Mailly, de Lieuval, de
 Ruffey & de Valence. Mrs. d'Agieux, Briga-
 dier, & Mr. Conac Aide-Major Général des
 Logis, ont blessés, ainsi que Mrs. Dimecourt,
 de Marciet & le Chevalier de Modene, tous
 trois Colonels. Les autres Officiers tués &
 blessés sont au nombre de près de trois cens.
 Jamais l'intrépidité n'a brillé avec plus d'é-
 clat qu'à cette action, si l'on en juge par le
 nombre & la qualité des morts, de 18. Colo-
 nels qui en étoient, n'y en ayant eu que trois
 qui n'ont pas été tués ou blessés. Le Chevalier
 de Belleisle en attaquant les retranchemens où
 il a échoué, avoit crû qu'il n'auroit à combat-
 tre que des Piémontois; mais quelques Batail-
 lons Impériaux avoient fait tant de diligence,
 qu'ils y étoient arrivés, contre son attente,
 quelques heures avant l'attaque; & il ne s'en est
 aperçu que lorsqu'il étoit sur le point de
 donner. Mr. de Villemeur a pris le comman-
 dement du corps de troupes qu'avoit ce Gé-
 néral.

Voici une autre détail succinct de la même
 affaire, donné du côté des vainqueurs.

« Les ennemis qui avoient fait mine jusqu'ici
 d'en vouloir à Demont & à Coni, ayant subi-
 tement

» tement changé de dessein, le Chevalier de
» Belleisle fit rebrousser chemin aux troupes,
» qui avoient déjà passé le Col de *Vals*, pour
» aller à *Barcelonnette*. Les ayant reconduites
» vers *Briançon*, & passé tout d'un coup le Mont
» *Genevre*, il descendit vers *Exiles*, après avoir
» fait venir quelques Bataillons Espagnols de
» *Savoie*. Le 19. Juillet au matin, il fit passer
» le Col de *Sestrieres* à ses troupes au nombre
» de 46. Bataillons, 12. Compagnies de Grenadiers,
» & 500. Hussards, avec 7. pièces de
» campagne. Il arriva vers les 10. heures du
» matin, au premier poste avancé du Col de
» l'*Affiette*. On escarmoucha jusqu'à 3. heures
» après midi, que le Chevalier de Belleisle fit
» attaquer par trois différentes Colonnes, les
» retranchemens faits à la hâte au Col de l'*Af-*
» *fiette*, lesquels étoient sans fossés, sans pa-
» lissades, & défendus par 4. Bataillons Autri-
» chiens, commandés par le Général Major
» Comte de *Colloredø*, & par 7. Bataillons
» Piémontois. L'attaque a été vive & longue.
» La premiere Redoute qui étoit la plus basse
» & la plus importante, fut défenduë par la
» plus grande partie des Grenadiers Impériaux
» & Piémontois; & c'est là que fut la princi-
» pale attaque des ennemis, & où le Che-
» valier de Belleisle fut tué, lorsqu'observant
» d'auprès des Batteries, d'où il examinoit tout,
» que cette principale attaque alloit mal, il
» prit lui-même un Drapeau qu'il planta sur
» le glacis de la Redoute, où il reçut un coup
» de bayonnette dans le bras, & s'étant retiré,
» il reçut deux coups de feu, dont l'un lui tra-
» versa la tête. Les deux autres attaques se font
» faites plus haut aux retranchemens qui étoient
» des

des deux côtés de la crête de la montagne, qui depuis la Redoute alloit en montant. L'attaque n'a fini que le soir, que les Alliés ayant fait de grands efforts, & une partie du Bataillon de *Forgatsch*, Hongrois étant sortie des retranchemens, le sabre à la main, la confusion devint générale de tous côtés; & les ennemis ne penserent plus qu'à se retirer avec précipitation.

Outre le Chevalier de Belleisle, il y a eu Mr. d'Arnaud, Maréchal de Camp tué, & Mr. de Douges. Il est incroyable combien les François ont perdu. Le 20. à 4. heures après-midi, il est venu au Comte de Briguerasque une Lettre d'un Commissaire François qui étoit à *Sean* avec 600. blessés, demandant qu'on voulût les faire soigner. Le même Commissaire a dit, que la perte des François en morts, en blessés, en prisonniers & perdus alloit bien à 6000. hommes, y compris près de 300. de leurs meilleurs Officiers. Ce que nous en savons par nous-mêmes, est, qu'outre les 600. blessés de *Sean*, on a fait 4. à 500. prisonniers; que le nombre des morts sur le champ de Bataille va depuis 16. à 1700. dans les trois attaques, dont il y en a eu 800. devant le seul Bataillon de *Forgatsch*, qui a toujours visé en tirant, & qui a fait un grand carnage, en sortant des retranchemens le sabre à la main, ayant eu le Lieutenant-Colonel Comte de Draskowitz à la tête, lequel a pris lui-même un Etendart. Il est certain qu'il y a eu un nombre prodigieux de leurs Officiers tués, d'autant plus que l'attaque étoit des plus vives; & l'on comptoit déjà dans la nuit, 150. habits d'Officiers, que les soldats avoient pris. On ne

» doit pas douter que la défection ne soit fort
» grande. Le Comte de Briguerasque, comman-
» dant les Piémontois, mande qu'il a deux
» Drapeaux & une Lance avec sa cravate. Le
» Capitaine Stoffer, Aide de Camp du Comte
» de Broune, qui étoit avec le Comte de Col-
» loredo, a apporté ce matin trois Drapeaux,
» dont deux du Régiment de la Reine, ou de
» celui de la Couronne, & un autre d'un Ba-
» taillon Espagnol, lesquels il porte au Comte
» de Broune. Le Comte de Coloredo s'est trou-
» vé au plus grand feu, depuis le commence-
» ment de l'action jusqu'à la nuit. Les Piémon-
» tois ont perdu un Capitaine de *Meyer*, & un
» de *Roye*, tous deux Suisses; deux Capitaines
» du Bataillon des *Gardes* sont blessés dangereuse-
» ment, & quelques autres Subalternes. Les Im-
» périaux n'ont eu que 6. hommes tués & 16.
» blessés, entre lesquels un Lieutenant de *For-
» gatsch*, & 5. perdus. La perte totale des 11.
» Bataillons, n'est que de 120. hommes tués,
» blessés ou perdus. Le butin a été très-confi-
» dérable. Les ennemis ont retiré leur canon
» insensiblement, & se sont répiés par le Col
» de *Sestrieres*. Ce qui s'en étoit avancé jusqu'à *Sal-
» bertrand*, qui n'est pas à une lieuë d'*Exiles*,
» s'est retiré de même.

» Cette affaire fait concevoir l'espérance que
» les troupes de l'Impératrice-Reine, conjoint-
» tement avec les troupes Piémontoises, pour-
» ront continuer de s'opposer avec succès aux
» entreprises des François & des Espagnols,
» d'autant plus qu'une partie du corps qui a
» été sous les ordres du Chevalier de Belleisle,
» a d'abord repris la route du *Mont Genevre*, &
» que le reste est retourné à *Briançon*.

VII. Le Maréchal de Belleisle, dont les projets ont été dérangés par l'échec qu'a reçu la partie de ses troupes qui s'étoit avancée vers le *Piémont*, n'a point tardé conséquemment à faire faire à son Armée divers mouvemens, & à se rendre lui-même à *Briançon*, pour l'y attendre en partie, d'autant qu'il lui a fait, dit-on, repasser le *Var*. On assure que l'Infant Don Philippe a aussi repassé cette riviere, & qu'on ne comptoit plus dans les premiers jours d'Août dans le Comté de *Nice*, qu'un petit corps de troupes qui se dispoit également à en faire de même. Delà pourront suivre la reprise de *Vintimille* & de *Villefranche*, & l'ouverture à de nouvelles opérations, qui influeront vraisemblablement de nouveau sur les Genoïis: car il demeure vers la *Bochetta* un corps de troupes Impériales pour continuer de leur couper toute communication avec la *Lombardie*. Le Comte de Broune s'approche d'ailleurs du *Piémont* avec 34. Bataillons, & le Général Leuttum, commandant les Piémontois, s'avance contre les Espagnols & les François.

Il s'étendoit dès la fin de Juiller depuis *Saorge* jusqu'à *Sospello*. Dix Bataillons détachés de son corps, marchoient pour lors à *Perouse* pour renforcer les défenses du côté des montagnes, & dix de ceux qui reviennent de *Genes*, doivent rester aux environs de *Savone*.

VIII. Mais malgré le mauvais succès de l'entreprise formée par le feu Chevalier de Belleisle sur les retranchemens du Plateau del' *Affiette*, & la retraite du Maréchal de ce nom, un gros corps de François & d'Espagnols ne laisse pas de continuer à s'avancer du côté de *Guillestre*, tenant la route du Col de *Sestrieres*. Sur quoi le Roi de Sardaigne a donné ordre de faire marcher plusieurs

ieurs Bataillons vers *Perouse*, *Fenestrelles* & le Col de ce nom, & d'en faire aussi avancer quelques autres pour renforcer les postes du Comte de Brigueraſque à *Exiles* & vers la source de la *Dora*: & Sa Majesté ayant fait donner part de ces circonstances aux Généraux de l'Impératrice-Reine, on attend un gros corps de troupes Impériales dans le voisinage de *Pignerol*.

Ainsi l'on fixe présentement son attention sur la nouvelle entreprise que le Maréchal de Belleisle fait mine de vouloir tenter par les gorges du *Piémont*, pour tâcher de réparer la perte que son Armée a soufferte le 19. Juillet. Son dessein seroit de la faire avant que le Roi de Sardaigne pût rassembler ses troupes assez à tems pour s'y opposer. La plus grande partie de l'Armée Espagnole agiroit dans cette entreprise conjointement avec celle du Maréchal de Belleisle, si les dispositions qui en paroissent, ne souffroient point de changement dans la suite.

IX. *Naples*. Les troupes du Roi demeurent aussi tranquilles dans leurs quartiers, que si elles n'en devoient nullement sortir, quoiqu'il n'y ait rien de révoqué quant à un ordre qu'elles ont depuis long-tems de se tenir prêtes à marcher. Sa Majesté paroît, dans ce cas, vouloir attendre plus de jour sur ce qui doit se présenter des mouvemens des Armées en *Piémont*.

Une nouvelle arrivée de *Tripoli* donne quelque inquiétude au Gouvernement. Le Consul du Roi auprès de cette Régence Barbaresque la mande en Cour de cette manière « Qu'une Députation du » Bey & de la Régence s'est renduë chez lui, & » lui a déclaré qu'on étoit bien surpris que la » Cour de *Naples* accordoit l'usage de ses pavil- » lons & de ses passeports, aux Navires d'au-

» tres Etats d'Italie , au préjudice manifeste des
 » Armateurs de Tripoli, qui par là se trou-
 » voient exposés à ne faire que des courses in-
 » fructueuses : Que pour cette raison le Bey &
 » la Régence avoient pris la résolution de rom-
 » pre la paix avec le Roi des deux Siciles , &
 » de recommencer les hostilités contre les Na-
 » vires & les Sujets de Sa Majesté Sicilienne ;
 » qu'en attendant lui Consul devoit rester chez
 » lui aux arrêts, jusqu'à ce qu'on lui fit savoir
 » le contraire : Que le Consul ajoute que sur
 » ses représentations & offres de s'employer
 » pour accommoder les choses, les Députés
 » lui répondirent, qu'il n'y avoit aucun accom-
 » modement à chercher ; que la résolution qui
 » venoit d'être prise, étoit irrévocable ; que la
 » Régence avoit fort mal entendu ses intérêts,
 » en faisant la paix avec le Roi des deux Sici-
 » les ; que son institution étoit de courir sur
 » les Vaisseaux des Puissances d'Italie &c. &
 » qu'elle devoit s'en tenir à ses anciens usages.

» En conséquence de ces principes, continuë le
 » Consul, il est parti d'ici (de Tripoli) plusieurs
 » Bâtimens bien armés pour aller en course contre
 » les Navires Napolitains. On vient déjà d'en
 » amener quatre chargés d'huile & d'autres mar-
 » chandises. Avant hier (c'étoit le 26. Avril) le
 » Bey & la Régence me firent savoir qu'on m'accor-
 » doit la permission de me retirer, moi, ma fa-
 » mille & mes effets, & qu'il me seroit libre de le
 » faire en toute sûreté. »

A cette nouvelle de Tripoli, il en a succédé
 une autre de même nature : c'est que la Régence
 de Tunis qui étoit aussi en paix avec le Roi, ve-
 noit d'imiter l'exemple de celle de Tripoli ; que
 ses Vaisseaux étoient pareillement allés en course,

des Princes &c. Septemb. 1747. 179
& que quelques-uns étoient déjà revenus avec des prises.

On prend à *Naples* les mesures que de pareilles circonstances demandent, & afin que les Bâtimens Napolitains soient moins exposés aux prises des nouveaux ennemis qui viennent de se déclarer.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Des raisons qu'avoient le Roi de ne pas éloigner de *Madrid* la Reine Douairiere, d'abord après le décès du Roi Philippe V ne subsistent plus. Il lui a été notifié le 6. Juillet, que le séjour des Villes de *Toledo*, de *Valladolid*, de *Burgos* ou de *Sarragosse*, lui seroit plus convenable; qu'il dépendoit d'elle de choisir une de ces quatre Villes pour y établir sa résidence, & qu'en attendant qu'elle se fût déterminée sur le choix, elle pouvoit se rendre au Château de *St. Ildefonse*. La Reine Douairiere, qui par l'air de la Cour, avoit présente une telle notification, a d'abord fait répondre au Roi qu'elle seroit bientôt déterminée sur ce choix. Elle lui a fait depuis représenter, qu'elle regarderoit comme une marque de bonté de sa part, s'il vouloit bien lui permettre de passer l'Été à *St. Ildefonse*, & d'y avoir auprès d'elle l'Infant Cardinal, son fils, & l'Infante Dona Marie-Antoinette; qu'elle n'étoit pas encore déterminée sur la Ville qu'elle choisiroit pour sa résidence, mais qu'elle se détermineroit entièrement à cet égard pendant le séjour

féjour qu'elle feroit à *St. Ildefonse*. Le Roi a consenti, par provision, à la demande de cette Princesse, qui s'est renduë le 23. à ce Château avec une suite peu nombreuse. On débite des particularités assez remarquables sur cette résolution du Roi, mais qui pouvant être hazardées, on se dispensera quant à présent de les rapporter.

II. Quelques circonstances font présumer que le Roi, qui est toujours disposé à concourir au rétablissement de la paix, ne continuë qu'à chercher d'entrer dans une négociation amiable avec le Roi de Sardaigne, d'où l'événement désiré puisse arriver. Quoiqu'il en soit, elle a déjà nommé Mr. de Maçonez, frere du Duc de Soto-Mayor qui est son Ambassadeur à la Cour de Portugal, pour être son Ministre Plénipotentiaire au futur congrès où les différends des Puissances en guerre devront se terminer. Sa Majesté a même déclaré qu'elle ne se bornera pas à l'envoi d'un seul Ministre, au cas que les choses soient ramenées au point de rouvrir un Congrès; mais qu'elle y enverra aussi un Ministre revêtu du caractère le plus distingué.

Mr. de Macanaz auquel succède Mr. de Maçonez, est revenu des *Pays Bas*, déterminé à passer le reste de ses jours dans la tranquillité.

III. Les conseils & les conférences sur la conjoncture des affaires en *Italie*, ne discontinuënt point à la Cour. Elles redoublent même depuis la nouvelle qu'on y a eüe de ce qui s'est passé près d'*Exiles* le 19. Juillet; & en conséquence l'on a envoyé un Courtier à l'Infant Don Philippe pour lui faire connoître les intentions du Roi, qui sont, que ce Prince ait à agir dans le meilleur concert avec le Maréchal de Belleisle, afin

afin qu'on parvienne enfin à l'exécution de ce qui est médité sur l'*Italie*. Des ordres du Roi font auffi expédiés au Préfident de la Contrac-tion à *Cadix*, pour armer deux Brulots & qua-tre Galliottes à bombes qui fe trouvent dans cette Baye : Et fuyant d'autres ordres, les Vail-ſeaux de guerre qui font à *Carthagene* feront ar-més & fe rendront à *Cadix*, de même que ceux qui font au *Ferrol*. L'Exprès chargé de ces or-dres, en avoit auffi pour le Conful de France à *Mallaga*, portant de tenir prêtes dans ce Port 28. mille rations de pain. On ignore jufqu'à préfent l'objet de ces préparatifs de mer. Mais on prétend fur le dernier article qu'il regarde l'Ef-cadre Françoisfe de *Breft*, laquelle, dit-on, arri-vera bientôt dans ces parages.

IV. Une Eſcadre de dix-huit Vailſeaux de guerre Anglois croiſoit au mois de Juillet à la hauteur du Port de la *Corogne*. Le 2. il s'en dé-tacha quelques Vailſeaux, qui exécuterent une deſcente au Port de *Zedera*, ſitué à 14. miles de la *Corogne*. Les Anglois mirent d'abord le feu à quelques maifons. Ils s'emparèrent auffi de 35. barques chargées de grains & de marchandifes, qu'ils ont envoyées depuis à *Lifbonne*. Après cette capture, eſtimée environ 150. mille pia-ftres, leurs Vailſeaux rejoignirent l'Eſcadre, la-quelle remit incontinent à la voile. Le lende-main le Commandant Anglois apperçut cinq voiles qu'il reconnut pour être des Navires Mar-chands François, venant de l'Ifle de *St. Do-mingue*.

Ils étoient eſcortés par une Frégage de 50. canons. Les Anglois leur donnerent d'abord la chaffe; ce qui obligea ces Navires de ſe faire échoüer ſur la côte. L'équipage & les Officiers

se voyant hors d'état de faire de la résistance, prirent le parti de se sauver & d'abandonner leurs Navires. Les Anglois qui avoient d'abord débarqué quelque monde dans cet endroit-là, ayant retiré les marchandises & l'artillerie de ces Bâtimens, y mirent ensuite le feu.

V. Suivant tous les avis venus du *Perou* depuis le désastre arrivé à *Lima*, on y est occupé à retirer la plus grande partie des richesses qui ont été ensoüies dans la terre. On a commencé à travailler au rétablissement des maisons, & on doit leur donner encore moins d'élevation qu'elles n'en ont eu auparavant. Le Viceroi du *Perou* a donné le soin de faire les alignemens des nouvelles rues, à Mr. Godin, ci-devant Directeur des fortifications du *Callao*.

FRANCE.

I. **P**OUR remplacer la perte faite le 19. Juillet près d'*Exiles*, perte qui est très-sensible à nombre de Familles pour la quantité d'Officiers de distinction quelle comprend, le Roi a envoyé des ordres aux divers corps de ses troupes qui sont à portée du *Dauphiné* & de la *Provence*, d'aller incessamment joindre l'Armée du Maréchal de Belleisle. Ces ordres sont d'ailleurs dans le goût de ceux qu'ont reçus de *Madrid* les Généraux de l'Armée de l'Infant Don Philippe, savoir, que le Maréchal de Belleisle, dans la nouvelle expédition qu'il médite & dans la suite de ses opérations, ait à se concerter constamment avec eux.

II. Le 17. Juillet, on chanta à *Paris* un *Te Deum* solennel, à l'occasion du champ de Bataille remporté à l'action de *Lavel*, dont nous
avons

des Princes &c. Septemb. 1747. 183

avons donné le mois passé deux relations. Le Roi avoit écrit pour ce sujet une longue Lettre à l'Archevêque, dans laquelle est donné un détail de ce qui s'est passé cette campagne jusqu'au combat annoncé. Les nouvelles publiques la rapportent; en voici mot à mot les dernières périodes. *Le combat s'est engagé par leur gauche, composée des Anglois, Hannois, Hessois & Hollandois. Mes troupes ont attaqué par trois fois le Village de Lavel, dans lequel ils s'étoient retranchés. Enfin leur valeur a surmonté la résistance de l'ennemi. Ma Cavalerie a mis la leur en fuite, & ils ont été rejetés sur Maëstrecht, avec perte de leur Canon & de plusieurs Timbales & Etendarts. Mon Armée s'étant ensuite repliée sur les Autrichiens, qui jusqu'alors étoient restés spectateurs, elle les a forcés de se retirer sur le ruisseau de Lonacken, & de lui abandonner le champ de bataille. Quelques suites favorables que je doive me promettre d'une journée si glorieuse pour mes armes, le fruit le plus agréable que je puisse en recueillir, sera de disposer mes ennemis à écouter la voix de la justice & de la paix, & d'assurer par ce moyen la tranquillité de mes Sujets. C'est pour obtenir de la divine Providence ce nouveau bienfait, en lui rendant des actions de grâces de ceux dont elle m'a comblé jusqu'à présent, que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum &c.*

Cependant la relation du combat de Lavel imprimée par ordre de la Cour, contient une liste des morts & des blessés qu'ont eu les troupes du Roi, qui va au nombre d'environ six mille hommes. Le Roi pour récompenser les Chefs de Régimens qui s'y sont distingués, a nommé Maréchal de Camp le Comte de Cernay, Mestre de Camp du Régiment Royal des Crava-

tes, & été Brigadiers le Marquis de Bonac; Colonel du Régiment d'Infanterie de son nom; le Marquis de Fenelon, Colonel du Régiment de la Fere; le Marquis de Segur, Colonel du Régiment d'Infanterie de son nom; le Comte d'Hamilton, Commandant d'un Bataillon du Régiment de la Marc; Mr. de la Mortiere, Colonel d'un Régiment de Fusiliers; le Comte de Bethune, Commandant d'un Bataillon du Régiment du Roi; & Sa Majesté a pareillement élevé au même grade de Brigadiers, six Lieutenans Colonels, qui sont les Chevaliers de l'Epine & d'Aptremont, & Mrs. du Blaizel, de Lée, de Severac, & de la Fargue. Sa Majesté accorde aussi de tems en tems des pensions & gratifications aux Officiers qui se distinguent dans les rencontres qu'ils ont avec des partis détachés de l'Armée des Alliés. De ce nombre sont le Capitaine Banville qui a eu cinq cens livres de pension, & le Cornette Mailliant, une gratification de 200. Ils sont tous deux du Régiment d'Hudicourt, Cavalerie. Le dernier à qui est promis la premiere Compagnie qui viendra à vaquer dans ce Régiment, est fils de Mr. Mailliant, Doyen des Conseillers de la Chambre des Comptes de Lorraine.

Comme le récit des grands événemens va dans nos Journaux de préférence sur celui des coups de la petite guerre, le public ne doit pas être surpris s'il n'y trouve rien ou que rarement quelque chose de ce dernier détail. On est en habitude de le laisser aux nouvelistes hebdomadaires.

III. On voit aussi une relation que la Cour a fait publier, de la navigation de la Flotte de *St. Domingue*, qui a été attaquée pendant sa route par les Anglois. Cette relation n'est dans le fonds

qu'un récit de la manœuvre des Vaisseaux d'escorte commandés par Mr. de la Mothe, lorsqu'ils furent attaqués, & de quelle maniere ensuite la plus grande partie de la Flotte, composée de 185. Navires, a sçû gagner les Ports de *Brest* & de l'*Orient* où ils sont arrivés. Détail qui n'a d'ailleurs rien de singulier si ce n'est la prise de 48. Navires qui sont tombés entre les mains des Anglois, savoir, les 42. dont on a fait l'annonce le mois dernier, & six depuis. Voici la véritable liste de ces 48. prises faites par les Anglois. Elles ont été conduites dans les Ports de la *Grande Bretagne*. La *Marie-Susanne* de 120. tonneaux & 15. hommes, la *Fortune* de 150. tonneaux & 27. hommes, l'*Espérance* de 400. tonneaux & 66. hommes, le *Jeune Isaac* de 300. ton. & 27. hommes, tous pris par le *Kent*. L'*Industrie* de 200. tonneaux & 17. hommes, la *Flore* de 320. tonneaux & 28. hommes, le *Vainqueur* de 200. tonneaux & 23. hommes, le *St. Esprit* de 500. tonneaux & de 130. hommes, l'*Atlas* de 380. tonneaux & 34. hommes, la *Vierge de la Garde* de 300. tonneaux & 27. hommes, le *Ponicaru* de 350. tonneaux & 29. hommes, la *Ste. Reine* de 180. tonneaux & 17. hommes, tous pris par l'*Avis*. Le *Magnifique* de 100. tonneaux & 12. hommes, le *Pere de Famille* de 160. tonneaux & 13. hommes, la *Ste. Anne* de 96. tonneaux & 7. hommes, le *San* de 150. tonneaux & 8. hommes, tous pris par le *Lion*. La *Nôtre Dame de Grace* de 400. tonneaux & 44. hommes, pris par l'*Oxford*. Le *St. Malo* de 370. tonneaux & 36. hommes, l'*Europe* de 350. tonneaux & 40. hommes, la *Charlotte* de 150. tonneaux & 24. hommes, la *Ste. Claire* de 100. tonneaux & 20. hommes, le *Maréchal*

de Saxe de 120. tonneaux & 22. hommes, l'*Espérance* de 120. tonneaux & 20. hommes, tous pris par l'*Aigle*. Le *petit Fonds* de 100. tonneaux & 19. hommes, la *Reine Marie* de 180. tonneaux & 21. hommes, la *Paix* de 250. tonneaux & 23. hommes, le *Triomphant* de 300. tonneaux & 35. hommes, le *Charles-Auguste* de 350. tonneaux & 50. hommes, tous pris par le *Hamptoncourt*. Le *Nécessaire* de 450. tonneaux & 65. hommes, le *St. Mathieu* de 380. tonneaux & 34. hommes, la *Famille* de 190. tonneaux & 13. hommes, la *Reine des Anges* de 175. tonneaux & 21. hommes, tous pris par le *Hector*, & le Brûlôt le *Dauphin*. La *Belle Judith* de 160. tonneaux & 24. hommes, le *Duc de Villeroy* de 250. tonneaux & 26. hommes, le *Parfait* de 320. tonneaux & 40. hommes, la *Justice* de 270. tonneaux & 25. hommes, les *Deux Sœurs*, de 150. tonneaux & 22. hommes, le *St. Joseph* de 120. tonneaux & 11. hommes, la *Matharille* de 290. tonneaux & 26. hommes, la *Société* de 230 tonneaux, le *Vigilant* de 230. tonneaux & 29. hommes, le *Loisbourg* de 135. tonneaux & 13. hommes, l'*Aimable Marthe* de 300. tonneaux, le *Neptune* de 150. tonneaux & 18. hommes, le *Classar* de 130. tonneaux & 20. hommes, l'*Henriette* de 130. tonneaux & 20. hommes, la *Catherine* de 135. tonneaux, le *Prinzems* de 300. tonneaux, pris par le *Kent*, 5. par le *Lion*, 4. par le *Glocester*, 1. par le Lieutenant de ce dernier, en conduisant une prise à *Plymouth*, 4. par le Chevalier Warren & 1. par la Chaloupe le Faucon.

Le Vaisseau de guerre Anglois le *Maidstone* de 50. canons & de 400. hommes d'équipage, commandé par le Lord Keppel, a péri sur des rochers,

rechers, à l'entrée de la rivière de *Loire*, en poursuivant quelques Vaisseaux de cette même Flotte de *St. Domingue*. Les Officiers & l'Equipage du *Maidstone* se sont sauvés à l'Isle de *Noirmontiers*, à l'exception d'une vingtaine d'hommes qui se sont noyés, sans qu'on ait pû leur donner du secours.

IV. Un Edit du Roi réünit aux autres droits du Roi, le privilège de la vente exclusive du Tabac, à compter du premier Juillet de la présente année, ainsi qu'il l'étoit avant l'aliénation à titre d'engagement qui en a été faite à la Compagnie des Indes, & qui porte création & aliénation au profit de la même Compagnie, de neuf millions de livres de rente annuelle & perpétuelle au denier vingt, qui seront affectés & hipothéqués par préférence & privilège spécial, sur le produit de la Ferme du Tabac. Cet Edit contient un exposé de l'état des affaires de la Compagnie des Indes. Et comme c'est une matiere qui intéresse aussi les étrangers, par rapport aux fonds qu'ils ont dans cette Compagnie, on en rapporte ici le dispositif.

LOUIS, &c. Par nôtre Edit du mois de Décembre 1717, régitré en nôtre Cour de Parlement, nous avons fixé le fonds de la Compagnie d'Occident, aujourd'hui Compagnie des Indes, à la somme de cent millions, laquelle somme a depuis été remise en nôtre trésor-royal. Pour demeurer quitte avec ladite Compagnie, de quatre-vingt-dix millions sur lesdits cent millions, nous lui avons, par Contrat passé par les Commissaires de nôtre Conseil, aliéné à titre d'engagement, le privilège exclusif de la vente du Tabac, dont le produit étoit alors de deux millions cinq cens mille livres. La

Compagnie devenue propriétaire dudit privilège, pour en jouir à quelque somme que le produit en pût monter, a travaillé si utilement pour l'augmenter, que dès 1730. le prix de la Ferme du Tabac a été porté à huit millions, & qu'il a paru de ce tems-là, qu'il étoit susceptible d'une augmentation plus considérable, Nous avons crû alors devoir la comprendre dans le Bail de nos Fermes générales : Mais ne pouvant pas déterminer avec précision, l'augmentation qu'elle pourroit encore produire, nous en avons depuis 1738. fixé le prix, par rapport à la Compagnie, aux mêmes huit millions qu'elle en avoit retiré par le bail de 1730. nous réservant de lui tenir compte de ladite augmentation, lorsqu'elle seroit connue & constatée par une plus longue jouissance, comme devant légitimement lui appartenir au titre dudit Contrat d'engagement & tant qu'il subsistera. Le produit de ladite Ferme a depuis tellement augmenté, que nous sommes déterminés, pour le bien de nos finances, à la retirer de la Compagnie des Indes, & à la réunir à nos autres revenus. Et ayant connu par l'examen qui en a été fait, & dont nous nous sommes fait rendre compte dans notre Conseil-Royal de Commerce, que la différence qui s'est trouvée entre le prix de cette Ferme, lors de ladite aliénation & son produit actuel, est l'effet de la bonne régie que la Compagnie en a faite, & doit être attribué aux fonds considérables qu'elle a dépensés pour la mettre en valeur, & qu'elle auroit pu utilement employer dans son commerce, il est de notre justice non seulement de lui faire raison de ce que nous avons retiré de ladite Ferme depuis 1738. outre & par dessus les huit millions qui lui ont été annuellement payés, mais encore de lui tenir compte de toutes les dépenses utiles qu'elle a faites pour l'améliorer.

Nous

des Princes &c. Septembre. 1747. 189

Nous avons d'ailleurs fait examiner en nôtre Conseil-Royal de Commerce, les représentations faites par les Syndics & Directeurs, soit par rapport aux dépenses qu'a occasionné à ladite Compagnie, la traite des Nègres qu'elle a conduits dans nos Colonies Françoises de l'Amérique, soit par rapport aux pertes qu'elle a souffertes depuis la guerre, & aux dépenses excessives qu'elle est obligée de faire pour la sûreté & l'approvisionnement de ses établissemens dans les Indes, pendant que son commerce diminué considérablement; comme aussi les demandes qu'ils ont crû devoir former au nom de ladite Compagnie, tant pour raison du privilège exclusif du commerce de St. Domingue, dont elle a été privée, que pour la non-jouissance du droit par tonneau d'exportation & d'importation des marchandises de son commerce établi par l'Edit du mois d'Août 1664, & confirmé depuis par plusieurs autres Edits, dont le payement a été suspendu depuis 1731. Et voulant, en même-tems que nous augmentons nos revenus, rendre à ladite Compagnie, la justice que nous reconnoissons lui être dûe, tant sur la plus valuë de la dite Ferme du Tabac, que sur celles des demandes & représentations desdits Syndics & Directeurs, que nous avons jugé être fondées; & désirant même de lui donner de nouvelles marques de la protection que nous ne cesserons jamais de lui accorder, lui fixer un état stable, & procurer la sûreté des Actionnaires, nous avons liquidé dans nôtre dit Conseil, les indemnités, demandes & prétentions de ladite Compagnie, à la somme de quatre-vingt millions, qui joints aux quatre-vingts dix millions, pris de son contrat d'aliénation à titre d'engagement, & aux dix millions restans de son ancien fonds fait en 1717. qui lui sont encore dûs, formeront un capital de cent quatre-vingts

vingt millions, pour lequel nôtre intention est, en entrant dans la propriété de ladite Ferme du Tabac, de créer & aliéner au profit de ladite Compagnie, neuf millions de rente annuelle & perpétuelle qui seront affectés & hipothéqués par préférence & privilège spécial, sur le produit de ladite Ferme, en confirmant au surplus ladite Compagnie dans tous les droits, privilèges & prérogatives qui lui ont été attribués, & dont elle a jôûi ou dû jôûir, & notamment dans la jôûissance du droit par tonneau d'exportation & d'importation des marchandises de son Commerce, &c.

V. Il paroît un autre Edit du Roi donné à la Commanderie du *Vieux Fonc*, au mois de Juillet dernier, & auquel l'étranger pouvant aussi prendre intérêt; on en rapportera également le dispositif que voici.

L OUIS &c. Les circonstances actuelles nous ayant déterminés à faire une nouvelle augmentation des troupes nous sommes obligés de nous procurer de nouveaux secours, pour nous mettre en état de subvenir à cette augmentation de dépenses. Entre les moyens qui nous ont été proposés, nous avons cru devoir donner la préférence à une création de rentes purement viagères sur l'Hôtel de nôtre bonne Ville de Paris, parce que nous avons été informés, que plusieurs de nos Sujets désirent acquérir de ces sortes de rentes, & que l'extinction d'une partie de celles de même nature précédemment créées, nous mettra en état de payer les arrérages de celles-ci, sans augmenter considérablement les charges auxquelles nos revenus sont affectés.

Les articles de l'Edit sont au nombre de 12, dont voici les principaux.

I. Que

I. Que par les Commissaires de nôtre Conseil, qui seront par nous députés, il soit vendu & aliéné à nos chers & bien-aimés les Prévôt des Marchands & Echevins de nôtre bonne Ville de Paris, douze cens mille livres actuelles & effectives de rentes viagères, à prendre sur tous les deniers provenant de nos droits d'aides, gabelles & cinq grosses Fermes, lesquels nous affectons, obligeons & hipothéquons, par préférence à la partie de nôtre Trésor-Royal au payement des arrérages desdites rentes.

II. Les Constitutions particulieres desdites rentes qui ne pourront être moindres de mille livres en capital chacune, seront faites par lesdits sieurs Prévôt des Marchands & Echevins, à ceux qui en auront fourni les capitaux en deniers comptans, entre les mains du Garde de nôtre Trésor-Royal en exercice, pour en joïir leur vie durant, soit sur leur tête, soit sur celles de toutes autres personnes que bon leur semblera.

III. Il sera fait quatorze classes différentes desdites rentes, suivant l'âge des arquéreurs ; la 1. de quatre mille neuf-cens cinquante livres de rentes, depuis la naissance jusqu'à dix ans accomplis ; la 2. de cinq mille huit-cens quatre-vingt dix liv. de rentes depuis dix ans jusqu'à quinze ans ; la 3. de sept mille quatre-vingt-quinze livres de rentes depuis quinze ans jusqu'à vingt ; la 4. de vingt-quatre mille neuf-cens quatre-vingt dix livres de rentes depuis vingt ans jusqu'à vingt-cinq ; la 5. de soixante mille trente livres de rentes depuis vingt ans jusqu'à trente ; la 6. de deux-cens quarante-neuf mille neuf-cens quarante-cinq livres de rentes, depuis trente ans jusqu'à trente-cinq ; la 7. de trois-cens mille livres de rentes, depuis trente-cinq ans jusqu'à quarante ; la 8. de deux-cens mille quatre-vingt livres de rentes, depuis quarante ans jusqu'à quarante

quarante cinq ; la 9. de cent cinquante-neuf mille neuf cens soixante livres de rentes , depuis quarante-cinq ans jusqu'à cinquante ; la 10. de cinquante-neuf mille neuf cens cinquante livres de rentes , depuis cinquante ans jusqu'à cinquante-cinq ; la 11. de quarante mille vingt livres de rentes , depuis cinquante-cinq ans jusqu'à soixante ; la 12. de trente-cinq mille quarante livres de rentes , depuis soixante ans jusqu'à soixante-cinq ; la 13. de trente-un mille trois-cens trente livres de rentes , depuis soixante-cinq ans jusqu'à soixante & dix , & la 14. de vingt mille sept-cens vingt livres de rentes , depuis soixante & dix ans & au-dessus. Et à cet effet ceux qui acquerront lesdites rentes , seront tenus de justifier leur âge par des extraits baptistaires ou actes équipollens ; suivant & conformément à ce qui a été ci devant prescrit en pareil cas.

IV. Il sera annuellement payé aux acquéreurs desdites rentes , pendant leur vie , ou de ceux sur la tête desquels elles seront constituées , & pour chaque constitution de mille livres en capital , savoir , dans la 1. classe , soixante quinze livres ; dans la 2. soixante dix-sept livres dix sols ; dans la 3. quatre-vingt-deux livres dix sols ; dans la 4. quatre-vingt-cinq livres , dans la 5. quatre vingt dix livres ; dans la 6. quatre vingt-quinze livres ; dans la 7. cent livres ; dans la 8. cent-deux livres dix sols ; dans la 9. cent sept livres dix sols ; dans la 10. cent dix livres ; dans la 11. cent quinze livres ; dans la 12. cent vingt livres ; dans la 13. cent trente livres , & dans la 14. cent quarante livres.

V. Les étrangers non naturalisés demeurans en nôtre Royaume , même ceux demeurans hors de nôtre Royaume , Pays , Terres & Seigneuries de nôtre obéissance , pourront , ainsi que nos propres sujets , acquérir lesdites rentes , encore bien qu'ils fussent Sujets

des

de Princes & Etats avec lesquels nous sommes ou pourrions être en guerre. Voulons en conséquence, que lesdites rentes & les arrérages qui en seront dûs au jour du décès des rentiers, soient exempts de toutes lettres de marque & de repréjailles, droits d'aubaine, bâtardise, confiscation ou autres qui pourroient nous appartenir, auxquels nous avons renoncé & renonçons conformément à ce qui a été ordonné pour les autres rentes dudit Hôtel de Ville par l'Édit du mois de Décembre 1674. & autres subséquens.

VI. Toutes sortes de personnes indistinctement de quelque âge, sexe, qualité & condition qu'elles puissent être, même les Religieux & Religieuses, qui suivant leur Ordre peuvent avoir quelque pécule, pourront lever & acquérir lesdites rentes. Les peres & meres qui les auront acquises sous le nom d'aucuns de leurs enfans, en jouiront sans être tenus dans aucun cas, de leur en rendre compte, jusqu'à ce qu'ils en ayent disposé à leur profit; & les enfans & autres, qui entreront en religion, & feront profession dans quelque Ordre que ce puisse être, conserveront par forme de pensions alimentaires, celles qui auront été constituées à leur profit avant leur profession.

VI. Quatorze Ordonnances du Roi parurent encore au mois de Juillet. Les onze premières sont pour augmenter d'un Bataillon chacun des Régimens d'Infanterie suivans, savoir, Bassigny, Saxe-Allemand, Custine, Montmorin, Royal, Fleury, Limosin, Vexin, Montboissier, Rohan & la Couronne. La douzième Ordonnance porte création d'un nouveau Régiment d'Infanterie Allemande de deux Bataillons, chacun de six Compagnies, tous étrangers, sans qu'il puisse

y être admis aucun des Sujets ni habitans des Provinces de la domination du Roi. Le Comte de St. Germain, Maréchal de Camp, en sera Colonel. Le treizième Ordonnance augmente de dix Compagnies, de 50. hommes chacune, le Régiment Royal Italien, qui étoit ci-devant de seize Compagnies, & ajoute une Compagnie de Fusiliers de 50. hommes au Régiment-Royal Corse. La quatorzième augmente d'un Bataillon de 660. hommes, le Régiment d'Infanterie Allemand du Prince de Nassau-Saarbruck.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. *Vienne.* Le Comte Ferdinand de Harrach, que l'Impératrice Reine avoit nommé son Ministre Plénipotentiaire aux Conférences de *Breda*, revint le 2. Juillet en cette Ville. Il a fait depuis rapport à Sa Maj. Imp. de sa commission, & lui a rendu compte des difficultés successives qui ont empêché la réussite de ces Conférences. Il reste néanmoins décidé que si les choses en reviennent au point de pouvoir ouvrir un Congrès, avec quelque apparence de succès, ce sera à *Aix-la-Chapelle* qu'il s'assemblera. Mais le Comte Ferdinand de Harrach ne demeure plus désigné pour y assister. Il va relever à *Milan* le Marquis de Pallavicini, en qualité de Ministre Plénipotentiaire & de Commissaire de l'Impératrice Reine, dans l'étendue des districts qui composent le *Milanez*.

II. Les conférences continuent d'être très-fréquentes à la Cour sur l'état des affaires dans les
Pays-

Pays-Bas, où l'on doit envoyer de nouveaux renforts, sans compter les recrues qui continuent de s'y rendre successivement. Il s'en est aussi tenu une depuis peu, touchant un nouvel arrangement à prendre sur le partage des Etats qui doivent être compris dans les cessions à faire au Roi de Sardaigne. Le résultat de cette conférence a été communiqué au Comte de Canales, Ministre de ce Prince, ainsi qu'au Chevalier Robinson, Ministre d'Angleterre, qui l'ont envoyé à leurs Cours. Le Comte de Canales avoit représenté à la Cour peu avant qu'on ne lui donnât part de ce résultat, que les François & les Espagnols avançant avant des forces considérables en *Italie*, il étoit nécessaire d'y en opposer de ce côté-ci d'égales en nombre, ou même de supérieurs; qu'à cet effet Sa Majesté Sardaignoise avoit résolu d'y employer généralement tout ce qu'elle pouvoit faire servir de troupes réglées & de milices; qu'elle prioit l'Impératrice-Reine d'envoyer de son côté en *Italie*, tous les renforts de troupes qu'elle pourroit détacher de ses Etats héréditaires, & que moyennant l'attention convenable à prendre d'un commun concert les mesures nécessaires, dans cette circonstance critique, on pouvoit encore espérer de s'opposer avec succès aux projets formés par les Espagnols & les François. Sur quoi il a été répondu au Comte de Canales, que l'Impératrice-Reine avoit déjà prévu qu'il pourroit être nécessaire d'augmenter ses troupes en *Italie*, qu'en conséquence elle avoit déjà fait prendre la route de ce Pays là à trois Régimens d'Infanterie & à quatre mille Croates, & qu'outre ce renfort, elle y envoioit encore toutes les troupes dont elle pourroit se passer en Hongrie & dans les autres Provinces héréditaires.

taires. La nouvelle de la défaite des François à l'action donnée près d'*Exiles*, est arrivée depuis, & ensuite celle que le Comte de Broune venoit de concerter avec le Roi de Sardaigne & ses Ministres, de nouvelles opérations de la campagne, conséquemment à cette action, & au retour sur le *Var* de l'Infant Don Philippe & du Maréchal de Belleisle.

III. Le Comte de Podewils, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, a notifié à la Cour, comme ont fait les autres Ministres de ce Prince dans les Cours étrangères, la conclusion de l'alliance défensive entre Sa Majesté Prussienne & la Couronne de *Suede*, en faisant connoître que cette alliance se restreignoit au simple objet défensif qui en fait le fondement, & qu'elle ne tendoit absolument qu'à assurer le maintien de la paix & de la tranquillité dans le Nord. Le même Ministre ayant fait des instances pour obtenir un Diplôme Impérial par lequel les droits de Souveraineté du Roi son Maître sur la Principauté d'*Oostfrise*, soient pleinement reconnus & confirmés, ce Diplôme fut expédié le 4. Août de la Chancellerie Aulique, & remis, par ordre de l'Empereur, au Comte de Podewils; de sorte que cette affaire est accomplie. Il ne reste plus qu'à terminer celle des garanties mutuelles, qui vraisemblablement sera aussi réglée dans peu à la satisfaction des deux Parties intéressées.

IV. On a porté depuis peu à la Monnoye une grande quantité d'or & d'argent des mines de *Hongrie* & de *Transilvanie* pour en frapper des especes. Le produit de ces mines a été depuis le commencement de cette année, plus considérable qu'il ne l'a été les années précédentes. V.

V. Nuremberg. L'affaire de l'association des Cercles antérieurs de l'Empire paroît aller selon les intentions de l'Empereur. On en jugera au reste par le Mémoire que voici du Baron de Widmann, son Ministre Plénipotentiaire auprès du Cercle de Franconie.

LE soussigné Ministre Impérial a vu par le Mémoire qu'on lui a remis en date du 17. de ce mois, & par les pièces qui y étoient jointes, tout ce que le loisible Cercle de Franconie a jugé unanimement à propos de faire tenir en réponse à celle du Cercle de Souabe, sur la résolution unanime qu'elle a prise par rapport aux propositions qui lui ont été faites par le Comte de Cobenzel, & qu'elle a ensuite communiquées à ce Cercle de Franconie, pour savoir ses sentimens à cet égard.

La façon obligeante & pleine de confiance dont il a été agi à cette occasion avec le Ministre soussigné, l'oblige à en faire de sincères remerciemens, & il se sent touché de la plus vive reconnoissance par les expressions flatteuses dont on s'est servi à son égard. Elles ont renouvelé le dévouement & la considération qu'il a toujours eus pour toute cette loisible Assemblée en général, & pour les Membres qui la composent en particulier, & dont il souhaite de pouvoir donner des preuves réelles, tous ses efforts n'ayant jamais d'autre but que de se mettre en état de pouvoir témoigner à quel point il est convaincu des qualités estimables & de la droiture de la manière de penser des Ministres ici assemblés.

Le soussigné Ministre Impérial ne peut être que très-satisfait de l'union & de l'unanimité que cette loisible Assemblée a fait éclater dans cette occasion, & de l'attention qu'elle a eu de communiquer avec ses résolutions, par le Ministre qu'Elle a à Fran-

coit,

fort, au Congrès général qui y est assemblé, & qui ne manquera pas d'en faire aussi part aux Cercles Electoral & du Haut-Rhin. Pour les mêmes raisons il peut assurer d'avance, que Sa Maj. Imp. apprendra avec une égale satisfaction, que de la part de ce Cercle on est entré dans les principes du Cercle de Souabe, & dans les résolutions salutaires qu'il a prises, avec autant de circonspection que de justesse, pour rencontrer les vûes inaltérables de Sa Majesté Impériale pour la tranquillité, la sûreté & le bien de la Patrie. Les loüables Assemblées gagées tant à remplir la Conclusion de l'Empire du 17. Décembre 1745. qu'à se donner réciproquement dans le besoin les secours réels prescrits par les devoirs de la société; témoignant même les plus sincères dispositions à faire de ces devoirs une cause commune pour les Cercles Antérieurs, & mettant le comble à tout ceci, en reconnoissant que les anciens Traités d'association, compassés dans tous leurs articles sur les Constitutions fondamentales de l'Empire, continuent de subsister dans toute leur force & étendue.

Ce dernier objet en particulier a été épuisé de préférence par le loüable Cercle de Souabe, qui non seulement a reconnu l'existence de cette association, mais aussi déclaré qu'il vouloit en prêter les effets. Comme on a donc accédé si solennellement de la part du Cercle de Franconie aux principes établis par celui-là, on peut déjà regarder ce grand ouvrage comme entièrement affermi & confirmé. Au surplus les deux Cercles sentent parfaitement, que toutes les mesures qu'on pourra prendre en conséquence de ce concert pour la conservation de la tranquillité & de la sûreté communes, ne tendent à faire du tort à qui que ce soit, & n'ont uniquement & simplement pour but que leur défense en général

des Princes &c. Septemb. 1747. 199
général & celle d'un chacun en particulier.

Sa Majesté Impériale, depuis son avènement au Trône, a toujours eu des sentimens trop paternels pour l'Empire, pour avoir jamais formé le projet d'entraîner qui que ce fût dans la présente guerre. Mais elle ne sait que trop les efforts que fait la France pour donner d'autres couleurs à ses bonnes intentions: Elle se flatte cependant, que tout bon patriote Allemand ajoutera plus de foi aux déclarations réitérées de son Chef suprême, qu'aux promesses d'une Puissance qui donne atteinte à la liberté Teutonique. On sent qu'elle n'a pour objet que de traverser l'ouvrage salutaire de l'association, en lui prêtant un but & un sens contraire à l'esprit & à la lettre des Traités, afin de retenir l'Empire dans sa létargie, & la prendre au dépourvu quand elle le jugera à propos, ou quand son tour sera venu.

Quelques Etats voisins de l'Empire viennent d'en faire l'expérience. Se reposant sur la foi des assurances les plus amiables, ils ont été en vahis.

Les mesures que les deux Cercles de Franconie & de Souabe viennent de prendre, & qui dans le fond ne diffèrent en rien les unes des autres, sont les plus justes qui pussent être prises par des Etats, qui connoissent ce qu'ils se doivent à eux-mêmes & à la Patrie, comme ce sont aussi les plus conformes aux sentimens patriotiques dont les deux Cercles ont toujours fait profession. C'est pourquoi, bien qu'on ne puisse plus douter que les autres Cercles antérieurs ne concourent à perfectionner cet ouvrage avec la même chaleur, & qu'en particulier celui de Souabe n'exécute la résolution que son zèle

lui a fait prendre, de renvoyer ses Ministres au Congrès de Francoit; cependant le Ministre soussigné se flatta, qu'indépendemment de l'exemple de ce Cercle & des autres, celui de Franconie complètera l'Ambassade qu'il a déjà à Francoit, en y envoyant un second Ministre, conformément à l'invitation du Directeur de Mayence.

Sa Majesté Impériale doit d'autant plus s'attendre à l'envoi de ce second Ministre, que ce n'est qu'en s'y déterminant que ce Cercle peut confirmer le langage qu'il a tenu jusqu'ici, & en particulier celui de sa dernière Lettre de Souäbe. Aussi seroit-ce pour Sa Majesté Impériale un bien grand sujet de douleur, si ce Cercle, après toutes les démarches patriotiques qu'il a déjà faites, différeroit d'en faire une si juste & si innocente que celle-ci, & si étroitement liée avec toutes les précédentes, sous prétexte d'attendre l'exemple des autres, ou pour quelque autre considération de la même nature; car cette omission qu'un trop long délai le rendroit suspect d'être fort éloigné de remplir l'idée qu'il veut d'ailleurs que l'Empereur & le Public se forment de son zèle & de la pureté & droiture de ses intentions.

Le soussigné Ministre Impérial supplie donc la loüable Assemblée du Cercle de Franconie de vouloir bien lui donner, le plutôt qu'il sera possible, une déclaration unanime & favorable à ce sujet, offrant au reste aux Conseillers, Ministres & Envoyés, ses services & sa reconnoissance. Nuremberg le 21. Juillet 1747.

VI. Les négociations des Puissances maritimes dans diverses Cours de l'Empire, pour en prendre des troupes à leur service; ont un succès qui répond à l'esprit de la pièce qu'ont vient de
rapor-

des Princes , &c. Septemb. 1747. 207

raporter. Plusieurs de ces Cours ont déjà donné des troupes qui se sont mises en marche vers les *Pays-Bas*, & d'autres sont présentement à suivre cet exemple. Cinq nouveaux Régimens de l'Electorat de Hannover se rendent également à l'Armée des Hauts - Alliés.

VII. *Prusse. Berlin.* Cette Cour ne donne point de nouvelles relatives aux affaires des Puissances qui sont en guerre ; mais on a de *Berlin* à rapporter, que le 13. Juillet le Comte de Hacke, Lieutenant-Général & Grand Veneur, fit au nom du Roi & avec beaucoup de solemnité, la cérémonie de poser la premiere pierre de la grande Eglise que Sa Majesté a permis aux Catholiques-Romains de bâtir dans la partie de la Ville désignée sous le nom de *Dorothee-Stadt*. La pierre étoit revêtuë d'une plaque de cuivre, sur laquelle on avoit gravé en latin ces paroles du 18. verset du chap. XVI. de St. Mathieu, *Super hanc petram edificabo Ecclesiam meam*; & le reste de l'inscription en ces termes : *Sedente Benicfo XIV. Pont. Opt. Max. & regnante Friderico II. Borussorum Rege, cujus concess. neadificandi Templi Romano-Catholici S. Hedwigi Siles. Principi dicati, Lapis angularis positus est anno M. DCC. XLVII. die XIII. mensis Julii.*

On a aussi rassemblé des matériaux pour travailler à une nouvelle Eglise à *Berlin* qui appartiendra au Château de cette Ville, & dont l'emplacement est marqué sur la place de Parade.

Le Roi a conféré le Gouvernement de *Stettin* au Prince Auguste-Guillaume de Brunswich-Bevern, & celui de *Berlin* au Felt-Maréchal Prince de Holstein-Beck. Ce dernier Gouverne-

ment vaquoit par la mort du Felt-Maréchal de Glafenapp.

VIII. *Baviere. Munich.* C'est le 9. Juiller qu'a été béni le mariage de l'Electeur. S. A. E. étoit allé le 7. à la rencontre de la Princesse sa fiancée jusqu'à *Ingolstadt*, & l'Impératrice Douïairiere s'étoit renduë le 8. pour le même sujet, au Château de *Wolnzagg*. Le 9. l'Electeur revint le matin d'*Ingolstadt*. La Princesse future Electrice arriva à midi & demi, dans le carrosse de l'Impératrice Douïairiere, précédé de douze postillons sonnans du cor, & escorté par un détachement des Gardes du Corps, par la Cavalerie de la Ville & par les Grenadiers à cheval. A sept heures du soir l'Electeur & la Princesse sa fiancée, accompagnés de l'Impératrice Douïairiere, se rendirent dans un carrosse de parade, à l'Eglise des Peres Jésuites, où le Cardinal de Baviere, Evêque & Prince de Liège, fit la bénédiction du mariage. Après cette cérémonie on chanta le *Te Deum* au bruit des décharges de l'artillerie des remparts & d'une triple salve de mousqueterie. L'Electeur & l'Electrice retournerent ensuite au Palais, dans le même ordre qu'ils en étoient venus, & avec l'Impératrice Douïairiere. Les Dames furent admises pendant l'après-midi, à baiser la main de l'Electrice, chez laquelle il y eut appartement. Après quoi leurs Altesses Electorales & l'Impératrice Douïairiere souperent en public. A l'issüë du repas, on exécuta la danse aux flambeaux, suivant l'usage pratiqué en *Allemagne*. Elle fut terminée à onze heures & demie. Le 10. les Ministres étrangers eurent l'honneur de complimenter l'Electeur & l'Electrice sur leur mariage. Le soir l'Impératrice Douïairiere reçut les félicitations qui lui furent faites

des Princes &c. Septemb. 1747. 203
faites sur le même sujet. Le 11. toute la Cour
partit pour *Nymphenbourg*, afin de passer quel-
ques jours dans cette maison de plaisance, &
y participer aux fêtes qu'on y avoit préparées.

Le mariage de l'Electeur de Baviere a été an-
noncé dans les formes à toutes les Cours étran-
geres, qui ont depuis fait faire à ce sujet les
complimens accoutumés à L. A. E.

La Cour de *Saxe* ne présenterien non plus que
des fêtes qui ont suivi la bénédiction du mariage
du Prince Royal & Electoral avec la Princesse Marie-
Antoinette de Baviere, que nous avons annoncé
le mois passé; mariage que le Roi de Pologne
Electeur de *Saxe* a fait notifier aussi à toutes les
Cours étrangères. Sa Majesté a conféré depuis
peu le grade de Général d'Infanterie au Comte
Christophe d'Unruhe, Conseiller Privé, Vice-
Président du Conseil de guerre & Lieutenant-
Général des Armées de Sa Majesté. Le même
grade a été conféré au Lieutenant-Général Ba-
ron de Rochau.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. L'Action du 2. Juillet dont le fort a été
L'au Village de *Lavel*, n'a été suivie d'abord
d'autre opération de marque, que de l'investiture
de *Berg-op Zom* faite par le Lieutenant Général
de *Lœwendahl* & qui a déjà été annoncée dans nos
derniers mémoires. Le siège de cette Place im-
portante a depuis été entrepris dans les formes.

*Siège de
Berg op.
Zom,*

La tranchée s'y est ouverte la nuit du 16. au 17. Mais quoiqu'à une grande distance des ouvrages extérieurs, elle n'a pas laissée d'être aussi-tôt troublée par trois sorties vigoureuses qui réussirent à la garnison de combler une partie des travaux des François. Ce siège qui fait pour le présent toute l'attention des deux Armées, à cause des suites qu'il pourra présenter, duroit encore le 22. Août, que le corps de troupes des assiégeans & celui du Prince de Saxe-Hildbourg-hausen qui est établi dans les lignes, ayant reçu des secours successifs, ils se trouvoient pour lors augmentés à pouvoir en attendre quelque nouvelle action. Voici l'essentiel de ce siège, dans un détail succinct.

Le travail de la tranchée fut continué par les François & tellement avancé le 19. qu'ils avoient dès ce jour 42. pièces de canon & 14. mortiers en batterie, non-obstant un feu continu de la Place qui leur avoit tué & blessé une centaine d'hommes. D'autres Batteries furent établies depuis, & les bombes & les boulets rouges commençant de jouer sur la Ville, y mirent le feu en quelques endroits. Le feu des assiégés également vif & bien soutenu, incommodoit d'autre part beaucoup les assiégeans dans leurs travaux. Point de jour qu'il n'en fut emmené des chariots chargés de morts & de blessés: car, quelque dommage que pût souffrir l'intérieur de la Ville, la défense de la nombreuse garnison qu'on pouvoit changer & rafraichir suivant volonté & besoin, n'en étoit pas moins vigoureuse que l'attaque, & cette garnison pas moins animée par la présence du Général Baron de Cronstrom, que l'assiégeant encouragé par celle du Comte de Löwendahl. D'ailleurs, le

Lieute-

Lieutenant-Général de Lely, le Brigadier de Rooy Directeur Général des Ingénieurs, Mr. Guillaume Van Haaten Député des Etats-Généraux des Provinces-Unies, & Mr. Verelst Député du Conseil d'Etat, se trouvent aussi dans *Berg-op-Zoom*, avec le Prince de Hesse-Philipsthal qui en est Gouverneur. Leurs soins ont été dès les commencemens, d'avoir une inondation formée du côté en *Steenbergen*, très-considérable & de nature à ne pouvoir être saignée que lorsqu'on est maître du terrain qui en dépend, & dont l'approche est défendue par le Prince de Saxe Hildbourghausen. En même tems le Lieutenant-Général Smiffaert, dont le quartier étoit à *Baarland*, avoit jugé à propos, depuis la prise de *Sandvliet*, de le transporter dans l'Isle de *Sud-Beveland*, pour être plus à portée du gros des troupes de la République, ainsi que de *Berg-op-Zoom*; & outre les servans d'artillerie qu'on y avoit transportés de cette Isle, on y avoit aussi envoyé tous ceux dont on a pû se passer sur les Vaisseaux Anglois qui sont dans la *Zélande* aux ordres des Vice-Amiraux Schryver & Mitchell. De plus on avoit garni *Berg-op-Zoom* de plus de 150. piéces de gros canon, sans compter l'artillerie qui est dans les lignes & celle qu'on y avoit envoyée de l'Isle de *Walcheren*. On y avoit fait aussi entrer un approvisionnement considérable de bestiaux de routes especes, de même que dans les lignes. Et telles sont les précautions avec d'autres de moindre nature, qui ont été prises pour faire si - non échouer les François devant *Berg-op-Zoom*, du moins leur en rendre le siège plus long & plus pénible.

Afin de remplir encore mieux ce dessein

le Prince de Waldeck se mit le 20. Juillet en marche de l'Armée des Haut-Alliés, avec un corps de dix mille hommes, & avec l'artillerie Hollandoise; & ayant passé la *Meuse* à *Venlo*, il est venu camper le 26. à deux lieues de *Bois-le-Duc*. Le 27. & le 28. il y fut joint par les trois mille hommes de troupes Hessoises. L'opinion générale étoit alors que ce corps établiroit son campement sur la Bruyere de *Vucht*, afin de couvrir dans cette position toute la Mairie de *Bois-le-Duc*. Mais un Courier lui apporta des ordres qui ont changé le plan de cette destination. En conséquence le Baron de *Schwartzenberg* Lieutenant-Général s'étant rendu le 30. au matin au camp, le Prince de Waldeck eut avec lui une conférence, dans laquelle il lui remit le commandement dont il étoit chargé, mécontent sans doute, que son plan avoit été traversé, ou pour autre cause. Quoiqu'il en soit, ce Prince a écrit aux Etats-Généraux, une Lettre dans laquelle il remet à L. H. P. la charge de Général en chef de leurs troupes, dont il étoit revêtu. Il leur y fait ses remerciemens de la confiance qu'elles ont mise en lui, & les assure de ses vœux pour qu'il plaise à Dieu de bénir leurs armes & faire prospérer toutes leurs entreprises. Après que le Baron de *Schwartzenberg* se fut chargé du commandement, le Prince de Waldeck prit congé de tous les Officiers, ainsi que des troupes, en leur souhaitant tout succès dans les opérations où elles seroient employées. Il partit ensuite pour retourner à *Arolsen*, lieu de sa résidence, & où il arriva le 5. Août au soir. Revenons au siège de *Berg-op-Zoom*.

Les assiégés n'ont cessé depuis le 20. jusqu'au

Le commandement des troupes Hollandoises remis par le Prince de Waldeck au Baron de Schwartzenberg.

24. Juillet de jeter des grenades dans les tranchées des assiégeans. Ceux-ci n'ont pas laissé de pousser leur travail le 24. jusqu'à 60. pas du chemin couvert. Le feu du canon de la Place a été moins vif ce jour-là & le lendemain, qu'il n'avoit été les jours précédens; mais il n'y a point eu d'interruption dans celui de leur mousqueterie. Le 26. toutes leurs Batteries reprirent vigueur, elles tirèrent sans relâche jusqu'au soir & avec une très grande vivacité. Les François n'en ont pas moins travaillé à l'établissement de deux Batteries contre le Fort de Rover, la première de 4. canons à la gauche de leur parallèle, & la seconde de même nombre de canons à la droite; & pour pousser le siège avec plus de succès, le Comte de Lôwendahl a demandé un renfort de douze mille hommes, qui d'abord ayant été mis en marche aux ordres du Comte de St. Germain, est arrivé le 27. dans le voisinage de Berg-op-Zoom, avec un nouveau train d'artillerie envoyé d'Anvers, & grande quantité de toutes sortes de munitions de guerre. Le tout lui devenoit fort nécessaire, parce que depuis le commencement du siège, son corps de troupes s'étoit beaucoup affoibli par les morts, les maladies, la désertion, les incommodités causées par le siège, plusieurs attaques meurtrières & toutes infructueuses contre un Fort nommé *Kyk in-de-Pot*, quelques unes sur la porte de *Wouw* & beaucoup de tentatives également hasardées contre des postes du corps du Prince de Saxe-Hildbourghausen.

Les François pour faciliter leurs approches devant *Berg-op-Zoom*, ouvrirent plusieurs sapes le 26. & les poussèrent jusqu'à peu de distance du Polygone de *Coehorn*, & de celui qui s'appelle

Suite du
siège de
Berg-op-
Zoom.

la *Pucelle*. Ils ont continué ce travail le 27. & le 28. à la faveur d'un très-grand feu d'artillerie, auquel celui de la Place a répondu très-vivement, secondé par les grenades qu'on ne cessoit de jeter dans leurs tranchées. Ils battoient le 29. le Fort de *Rover* des deux Batteries dressées à cet effet. Mais la défense de ce Fort étoit des plus vigoureuses, & la garnison fit la nuit du 30. au 31. une sortie qui leur a été très-dommageable.

Une seconde tentative contre le même Fort eut le même sort le premier Août. Les assiégeans y ont été repoussés comme la première fois, le feu des assiégés ne cédant en rien au leur; car on a calculé que dans l'espace de 24. heures on tiroit ordinairement de la Place cinquante-cinq mille coups, tant d'artillerie que de la mousqueterie, d'autant que le feu est également vif & continuel pendant la nuit comme pendant le jour; & comme il ruoit grand monde aux François, ils ont fait proposer plusieurs fois des suspensions d'armes pour pouvoir enterrer leurs morts; mais le Général Cronstrom leur a fait répondre que ce qui est de loi n'ayant pas été toujours ponctuellement observé de leur côté, il n'écouteroit plus aussi de proposition de cette nature. Outre les morts & les blessés que le feu de la Place faisoit journellement aux François, divers rapports jusqu'au 2. Août se sont accordés à les représenter comme dans le manquement de plusieurs choses, entre-autres d'eau douce qu'il falloit faire venir d'*Anvers* comme on en faisoit venir les munitions de guerre; c'est dans cette dernière Place qu'ils envoyent au contraire une partie de leurs blessés.

Le 1. le Marquis de Contades, en vertu des
ordres

ordres du Roi son Maître, avoit joint le Comte de Lôwendahl avec une partie des troupes qu'il commande, pour couvrir le siège conjointement avec celles qu'y avoit amenées le Comte de St. Germain; & ces deux corps firent le 5. un mouvement pour s'étendre du côté de *Wouww*, à cause des avis qui leur étoient venus des mouvemens du corps de troupes Hollandoises du Lieutenant Général de Schwartzenberg.

En effet, après en avoir pris le commandement des mains du Prince de Waldeck, il est marché le 31. Juillet à *Loon-op-Zanot*, & le 1. Août jusqu'au voisinage de *Breda*, que tout le corps de troupes qu'il commande traversa avec son artillerie de campagne. Le 3. il arriva à *Oudenbosch*, où le Général de Schwarzenberg établit son quartier, & fit camper ses troupes dans les villages des environs, dans une position au moyen de laquelle elles entretiennent une libre communication avec celles du Prince de Saxe-Hildbourghausen qui sont campées dans les lignes.

Dans cette position le Général de Schwartzenberg reçut le 14. seize Escadrons sortis des lignes, où ils ne paroissoient point d'un aussi bon service qu'auprès de son corps de troupes. Deux Bataillons de garnison à *Breda* le joignirent aussi le même jour; & par là il s'est trouvé renforcé jusqu'à vingt Bataillons & 32. Escadrons d'où la Garnison de *Berg-op-Zoom* tire parti comme du corps du Prince de Saxe-Hildbourghausen, pour rebutter d'autant plus les assiégeans, qu'outre les sorties tant de la Place que des lignes qu'ils ont continuellement à essuyer, les Hussars & autres troupes legeres cherchent à les harceler, & font des courses jusqu'à *Anvers*, enlevant des bagages, des chevaux, ou des transports

ports de vivres pour le camp des assiégés.

La nuit du 5. au 6. un corps d'environ 4. mille hommes, donna l'assaut au chemin couvert du Fort Polygone de *Coehorn*. Il y eut une action des plus vives entre ce corps & les troupes que le Général *Cronstrom* fit avancer pour la défense de cet ouvrage. Deux Batteries dont le canon étoit chargé à mitrailles, tirèrent en même tems sur les attaquans avec beaucoup de succès. Mais malgré la vigoureuse résistance qu'ils éprouverent, ils firent de nouveaux efforts, & parvinrent, après plusieurs tentatives réitérées, à se loger dans le chemin couvert de Polygone. Le Général de *Cronstrom* fit aussi-tôt avancer un nouveau renfort, avec le Régiment de *Burmania*, pour déloger les François du poste dont ils venoient de s'emparer. On les y attaqua de plusieurs côtés à la fois, & cette attaque fut secondée vivement par le canon des Forts & des ouvrages les plus à portée. On fit en même tems jouer une mine qui eut tout le succès possible sur un poste où les attaquans avoient placé trois Compagnies de Grenadiers. Après un feu continué de part & d'autre avec beaucoup de vivacité, ceux-ci abandonnerent successivement les principaux postes qu'ils avoient occupés dans le chemin couvert du Polygone. Cette nuit a été une des plus marquées. Elle a couté plus de 900. hommes aux François en tués & blessés, & 220. aux Hollandois. Elle n'empêcha pas néanmoins les Grenadiers François de s'établir dans l'angle saillant du chemin couvert, où ils ont travaillé d'abord à se maintenir.

Le 7. à cinq heures du matin, la garnison de *Berg op Zoom* fit sauter une mine près de la demie-Lune qui couvre la droite du chemin couvert, où

où les Grenadiers du Régiment de Chantilly avoient pris poste. A trois heures après midi elle fit sauter une autre mine. Le succès en a été tel, que les Grenadiers qu'on vient de nommer, y ont presque tous périés. Et à peine cette dernière mine eut-elle produit son effet, qu'il partit des ouvrages extérieurs, un feu terrible tant d'artillerie que de mousqueterie, pour ôter aux assiégeans le moyen de reprendre poste dans le chemin couvert. Le soir les assiégés firent une vigoureuse sortie sur les travailleurs de la tranchée. Ils assaillirent le second Bataillon du Régiment de Lôwendahl, qui en fut extrêmement maltraité & dont le Commandant a été tué. Cette nuit du 8. au 9. a de nouveau coûté beaucoup de monde aux François par la vivacité du feu que la Place a continué de faire & auquel les Batteries de canons & de mortiers des assiégeans ont répondu aussi très-vivement.

Comme ce siège tire plus en longueur que les Généraux François ne l'avoient crû, ils y mandent par conséquent de plus fréquens convois. Le 8. qu'il en partit un d'*Anvers*, il fut attaqué entre *Eekeren* & *Stabroek* par 300. Hussars qui mirent d'abord de la confusion dans une partie de ce convoi. Le détachement qui y servoit d'escorte, s'opposa bien aux Hussars, mais il ne put les empêcher d'emmener plusieurs chariots & chevaux dont ils s'étoient rendus maîtres dans le premier desordre. Pendant que ceci se passoit, deux Bataillons détachés de *Steenbergen* parvinrent à enlever une garde avancée des François qui étoit postée dans une Ferme, à laquelle ils mirent ensuite le feu. A peu de distance de là, ils attaquèrent un autre poste occupé par cent Fantassins & par une trentaine de Dragons. Ceux-

ci, après quelques décharges de mousqueterie, se retirèrent, & on leur fit prisonniers dans cette occasion, un Capitaine de Dragons, deux Lieutenans & plusieurs soldats.

Si l'on fait beaucoup du côté des François pour relever le courage du soldat dans l'entreprise ennuyeuse d'un siège où il n'avance pas à souhait, rien n'est épargné d'autre part pour entretenir l'ardeur de l'assiégé. Car en faisant quelque action de valeur, il reçoit incontinent après une gratification pécuniaire, & sa valeur est de plus récompensée avec une distinction plus marquée, c'est-à-dire, qu'on lui donne un avancement proportionné à ce qui a été découvert en lui de bravoure & de capacité. Mais toutes les chicanes du siège de *Berg-op-Zoom* attirèrent successivement des secours considérables en hommes aux deux corps d'Armée. Ces secours s'y rendent tant de la grande Armée Française à la demande du Comte de Löwendahl, que de celle des Hauts-Alliés & du corps qui est en *Zélande*, à la demande de Mr. de Cronstrom & du Baron de Schwarzenberg: de manière qu'on croit pouvoir s'attendre à une Bataille dans ces quartiers.

Le 9. les assiégés tenterent d'attaquer les retranchemens des François à *Wouw*. Cette entreprise avoit été concertée de façon à en attendre la réussite. Mais tous les postes des François se trouverent inopinément en si bon état de défense, qu'après quelques escarmouches, on prit le parti de se retirer. Une mine à l'angle saillant de la droite de la demie-Lune sauta encore le 11. Elle a causé, comme les précédentes du dommage aux François, qui de leur côté en firent sauter aussi une quelques heures après, laquelle mina les palissades

des dont le même angle étoit revêtu.

Le feu continua le 12. d'être extrêmement vif de part & d'autre. Le 13. les François redoublèrent leurs travaux contre le chemin couvert du Polygone de *Cæhorn*, & les assiégés firent le même jour sauter deux nouvelles mines, l'une à l'angle saillant de la gauche, & l'autre à la droite du saillant de la demie-Lune, qui toutes deux tuèrent & blessèrent divers Officiers & nombre de soldats aux assiégeans. Ceux-ci continuoient néanmoins avec vivacité l'attaque du Fort de *Rover*, & cette attaque leur a coûté du monde, sur-tout la nuit du 14. au 15. Celle du 15. au 16. qu'ils en formerent une sur un des ouvrages extérieurs, nommé la Lunette de *Zélande*, pour avancer leurs travaux contre le chemin couvert, les assiégés mirent le feu à une mine qui fit sauter en l'air presque une Compagnie entière des François, & endommagea beaucoup leurs travaux. Ils ne laisserent pas de continuer leur attaque sur cette Lunette, mais sans succès, ayant été repoussés à plusieurs reprises, ce qui dura jusqu'au jour.

Le 17. entre six & sept heures du matin, les assiégeans reprirent leur attaque, en redoublant le feu de leur artillerie & de leur mousqueterie. Les troupes que les assiégés avoient de ce côté-là, firent une sortie la baïonnette au bout du fusil, qui les fit reculer, mais qui ne les délogeant point des palissades, ni d'une avance sur laquelle ils avoient pris poste, on résolut de les attaquer de nouveau, & on l'exécuta avec un gros détachement, lequel fut soutenu par une partie du Régiment Suisse de *Hirtzel*. Cette attaque ne fut pas moins vigoureuse que les précédentes. Les François qui étoient renforcés
successive-

succéssivement , & qui travailloient avec beaucoup de promptitude à leur logement , eurent avec les Hollandois une action très-vive , dans laquelle il y eut beaucoup de monde tué & blessé des deux côtés ; mais néanmoins sans qu'on pût déloger les premiers du poste où ils s'éroient établis. Les François ont eu dans cette occasion environ 300. hommes tués & blessés , & les Hollandois autant. Pour mettre à profit la bonne volonté de ceux-ci , une partie de la garnison , accompagnée de trois à quatre cens Volontaires , firent une sortie des plus vigoureuses la nuit suivante , sur le poste que les assiégés occupoient dans la Lunette , & non-seulement ils les empêcherent de perfectionner leur logement , mais même le comblèrent de fascines.

Le 18. le feu a continué d'être des plus vifs de part & d'autre. On comptoit pour lors jusqu'à dix-sept mines que les assiégés avoient déjà fait sauter , & ils se proposoient d'en faire sauter bien davantage , lorsque les assiégeans voudront se rendre maîtres du chemin couvert & étendre leurs logemens. Une nouvelle sortie faite la nuit du 18. au 19. les a délogés entièrement des postes qu'ils avoient occupés sur la Lunette appelée de *Zélande* , & avec perte d'environ 400. hommes.

Le 21. la défense continuoit à *Berg-op-Zoom* à n'y rien céder à l'attaque , & les ouvrages s'y soutenoient toujours bien. Mais l'intérieur de la Ville étoit réduit dans un état pitoyable , nulle maison n'y étant plus habitable pour le fracas que les bombes & les boulets rouges y ont fait ; & les Eglises renversées , font qu'on célèbre depuis le premier jour d'Août , le service divin dans un des fossés secs de la Ville. Comme en de pareil-

les

Les circonstances les charpentiers se trouvent desœuvrés, le Gouverneur les employe avec succès dans les ouvrages pour y placer des traverses, des madriers, & pour réparer le dommage que l'on souffre de la part de l'ennemi. Ils se portent à ce travail avec toute la bonne volonté possible, & ils y sont encore animés par le bon traitement qu'ils reçoivent, & par la libéralité avec laquelle on leur paye leur salaire.

Voilà jusqu'où sont conduites les choses dans *Berg-op-Zoom* pour s'y soutenir. Mais l'abondance de toutes choses y régne de telle sorte, que la belle défense y a attiré à la garnison des présens de presque toutes les Villes commerçantes de la République des Provinces-Unies. *Vlaardingén*, entre autres, y a envoyé avec passeport du Prince Stadhouder, un navire chargé de saumon fumé & de harang salé, les Négocians d'*Amsterdam* un autre rempli de jambons, de fromage, d'eau-de-vie, de tabac &c. Et pour rendre le présent plus considérable, ils ont porté leur attention jusqu'à y ajouter une quantité de vin, de ris, & d'autres choses qui peuvent servir à l'usage des malades & des Hôpitaux. Les autres Villes se sont signalées également.

II. Depuis l'action de *Lavel*, la grande Armée Française, & celle des Hauts Alliés ont dirigé constamment leurs mouvemens, l'une sur ceux que faisoit l'autre, en détachant également des corps pour renforcer ceux qu'elles ont dans les environs de *Berg-op-Zoom*. La première a gardé la position qu'elle avoit prise à *Bilsen*, avec le quartier du Roi à la Commanderie des *Vieux-Fancs*, jusqu'au 14. Août au matin, qu'elle se mit en mouvement, puis en marche avec le Roi, le Maréchal de Saxe & les autres Généraux. Le

corps du Comte de Clermont, Prince, formant la droite, marcha dans le même-tems. Cette Armée a défilé par sa gauche sur *Saint-Tron*, où elle arriva l'après-midi. Elle y fut jointe par les détachemens séparés qui avoient eu ordre de la joindre avec les troupes de la droite. L'Armée s'étant réunie dans cet endroit là, a décampé le matin du 15. de *Saint-Tron*, & a pris son camp entre *Tongres* & *Borchloon*, avec sa droite prolongée sur *Vifet*; de-là il en a été fait quelques détachemens qui sont marchés du côté de *Liège*.

Le 19. du mois précédent le Roi de France, accompagné de divers Princes & Officiers Généraux s'étoit rendu sur le champ de la Bataille qui s'est donnée l'an passé à *Roconx*, près de *Liège*, & il y fut salué par plusieurs décharges du canon de la Citadelle de cette Ville. Sa M. examina tous les différens endroits où il y avoit eu des attaques. On avoit dressé une tente où la Batterie des Hollandois étoit placée. Le Roi vint y dîner, ayant à sa table les Princes & Généraux qui l'accompagnoient, & à laquelle fut admis le Comte d'Horion, Grand-Maître & premier Ministre du Cardinal, Evêque & Prince de *Liège*. Pendant le repas un gros détachement de la Maison du Roi demeura dans la plaine, toutes les avenues étoient gardées par des troupes légères, & les gardes s'étendoient jusques aux portes de *Liège*. Sa Majesté alla ensuite jusques dans les plaines d'*Ans* & dans les endroits où la bataille avoit commencé, & vers les six heures du soir elle revint à son quartier de la Commanderie, au bruit du canon qui l'avoit salué à son arrivée.

Retournons aux Armées. On dira que celle
des

des Hauts-Alliés a gardé comme celle de France, la position où elle s'étoit mise après la Bataille du 2. Juillet, sur la droite de la *Meuse*, savoir, en s'étendant depuis *Mafeyk* jusqu'à la hauteur de *Vifet* : qu'elle a marché le 20. Août à ce dernier endroit, son aîle gauche allant jusqu'à une lieuë de la Ville de *Liège*: Qu'on en détaché sans discontinuer du renfort pour défendre *Berg-op-Zoom*, & qu'il en part également de celle de France pour le prendre : Que ces deux Armées s'observent dans tous leurs mouvemens; & que celle des Hauts-Alliés va être incessamment renforcée des cinq Régimens *Hannoviens* qui, en vertu des ordres du Roi de la Grande-Bretagne, se sont mis en marche de leur Pays pour la joindre.

On a rasé près de *Maëstrecht*, depuis la retraite des François, tous les retranchemens qu'ils avoient fait sur les hauteurs de *Caster*.

Quant au quartier du Lieutenant Général de *Schwartzenberg* qui commande les *Hollandois*, il continuoit d'être le 22. à *Oudenbosch*. Le Général *Autrichien* de *Baroniai* s'y étant rendu le 12. il eut avec lui une conférence à laquelle assisterent *Mrs. de Verelst & Van Haaren*. Et en conformité du résultat de cette conférence, le corps du Général *Baroniai* est marché sur *Klein-Sundert*, où il s'est partagé en plusieurs détachemens qui s'étendent jusqu'à *Achterbroek*, & sur la Bruiere de *Putten*, afin de tomber sur tous les convois qui partent d'*Anvers* pour le Comte de *Lôwendal*.

III. Le Fort de *Lillo* continuë d'être occupé par une Garnison *Hollandoise* suffisamment pourvûë de vivres, qu'elle reçoit de tems en tems par l'*Escaut*, & qui lui sont envoyés de *Zélande*. Ce Fort avoit été bloqué sur la fin de Juillet & le

commencement d'Août par un détachement François, mais qui s'est retiré & est allé se joindre aux troupes qui assiégent *Berg-op-Zoom*.

IV. *Provinces-Unies*. L'on a répandu dans l'étendue du ressort de la Généralité, une Ordonnance des Etats-Généraux par laquelle L. H. P. de l'avis du Prince Stadhouder, & du Conseil d'Etat, font savoir « Qu'informées de la de-
 » mande faite par les Généraux François, pour
 » que certains districts de la Généralité eussent
 » à leur fournir du fourage, des vivres, des
 » chevaux & des pionniers; mais considérant
 » que Sa Maj. Très-Chrétienne n'a point dé-
 » claré la guerre à la République, Elles ont
 » trouvé bon de défendre, sous de sévères pei-
 » nes à leurs sujets, de satisfaire à ces deman-
 » des, ou de payer aucunes sortes de contribu-
 » tions aux François; promettant aux sujets du
 » Pays, tous le secours & la protection possi-
 » bles, & recommandant à ceux qui habitent le
 » Plat-Pays entre la *Meuse* & l'*Escaut*, d'en re-
 » titer leurs provisions, leurs meubles & effets,
 » & de les mettre en sûreté dans les Villes &
 » Places de défense. »

Il est constant que les François ont exigé de la Baronnie de *Breda* & de la Mairie de *Bois-le-Duc*, des contributions de toutes sortes, & que pour obliger d'autant plus à y satisfaire, ils ont enlevé dans quelques Villages les Mayeurs & les Echevins comme otages, & les ont emmenés avec eux. C'est ce qui a donné lieu à l'Ordonnance dont on vient de donner la substance. Il a aussi été résolu en conséquence de former dans toutes les Provinces de l'Union, un corps de milices, lequel sera commandé par tous les Officiers pensionnés qui se trouvent encore en

état de servir. Ce corps montera au moins à 25. mille hommes. Voici un Edit des Etats d'Hollande & de Westfrise, publié à ce sujet.

Les Etats de Hollande & de Westfrise, à tous ceux qui ces présentes verront, ou entendront lire, Salut : Savoir faisons que la situation présente & très-critique des affaires présentes, où l'Etat des Provinces-Unies, sans aucune déclaration préalable de guerre, & sans aucun sujet légitime, a été attaqué & envahi hostilement par les armes du Roi de France, & où le feu de l'ennemi approche de plus en plus des frontieres de cette Province & de cellas des autres Provinces, sans qu'il s'y trouve assez de troupes ordinaires & réglées pour servir à la défense nécessaire, & repousser les attaques des ennemis; ces circonstances nous obligent à mettre en œuvre tous les moyens humainement possibles que l'on a encore en main, & que l'on juge propres pour assurer, moyennant la bénédiction divine, la conservation de la chere Patrie avec tout ce qu'elle a de précieux, & particulièrement les moyens qui ont été mis en usage ci-devant dans des tems & des occurrences aussi critiques & aussi dangereuses que celles d'aujourd'hui.

A ces causes, après une mûre & sérieuse délibération du Conseil, de même que sur la proposition faite, & conformément au très-sage avis de Son Alt. Ser. le Prince d'Orange & de Nassau, nôtre Stadhoudet, Capitaine & Amiral Général, comme aussi à l'exemple de ce qui s'est pratiqué plusieurs fois en de pareilles occasions, nous trouvons bon d'armer les habitans de la campagne, dans les lieux & de la maniere que cela sera plus amplement ordonné par sadite Altesse & par nos Conseillers Committés, chacun dans sa Jurisdiction, & de les exercer & rendre propres au manieient des

armes & aux exercices militaires, pour pouvoir être employés à la défense de la Patrie, là où le besoin pourra l'exiger: Que de plus, nous avons trouvé bon d'écrire aux Bourguemaîtres des Villes respectives de cette Province, d'avoir soin dès-à-présent, chacun pour autant que cela regarde la Bourgeoisie de sa Ville, que dans la conjoncture présente, les Compagnies Bourgeoises soient convenablement exercées au manieient des armes & à tous les exercices militaires, pour être rendues propres, & se trouver en état & prêtes de pouvoir servir & être employées suivant l'ancien usage, lorsque la nécessité l'exigera, à leur défense commune, à la conservation de cette Province, aussi-bien qu'à la garde & à la défense de ses frontieres, de la maniere que cela sera ultérieurement ordonné: Et qu'enfin, nous avons trouvé à propos de faire lever & enroller par les Bourguemaîtres des Villes respectives de cette Province, suivant la répartition que nous en avons faite pour les Villes respectives, cent Compagnies de Milices Bourgeoises, chaque Compagnie de cent hommes, afin de servir sous les Officiers que Sa dite Altesse nommera, & d'être employées conjointement avec les troupes ordinaires qui se trouvent dans la Province à la sûreté d'icelle, en donnant à chaque homme 8. sols de paye par jour, outre un aucion ou 3. florins 3. sols d'engagement pour chacun; laquelle paye commencera à l'égard de chaque Compagnie, aussi tôt qu'on en pourra produire 40. hommes aux Bourguemaîtres de la Ville dans laquelle cette Milice sera levée: Mais en attendant que la Compagnie parvienne au nombre de 40. hommes, il sera payé 4. sols par jour, à chaque homme qui aura été enrrollé &c. Fair à La Haye le 18. Août 1747.

Les Etats des autres Provinces imitent cet exemple, N.

V. Le Baron de Wassenaer est nommé Ambassadeur des Etats-Généraux auprès du Roi d'Espagne. Le 2. Août il reçut en cette qualité ses instructions dans l'assemblée de L. H. P. desquelles ayant pris en même-tems congé, il est parti le 11. pour se rendre à *Madrid*. Le Comte de Sandwich, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, & qui a assisté de sa part aux conférences rompues de *Breda*, est au contraire revenu le 9. du même mois de *Londres* à *La Haye*, & plutôt que le public ne l'y attendoit. Immédiatement après il est allé saluer le Prince Stadhouder; il s'est rendu aussi chez le Président de l'Assemblée des Etats-Généraux, & chez divers Membres de la Régence, auxquels il a annoncé son retour. Ce Seigneur est chargé d'instructions très-importantes de Sa Maj. Britannique, relativement à toutes les mesures qu'il convient d'employer dans la situation présente des affaires. Ses premières conférences ont déjà donné lieu au départ du Comte de Bentynck pour *Londres*. Le Baron de Boetzelaer est aussi revenu de *Londres* à *La Haye*. Il y résidoit comme Ministre Plénipotentiaire de la République.

Le Prince Stadhouder ne laisse dans ces circonstances, vaquer aucunes des Charges dont il a la nomination; il les remplit d'abord, soit dans le Militaire, soit dans le Civil. S. A. S. continuë d'ailleurs à fréquenter le Conseil d'Etat & à s'appliquer beaucoup aux affaires. Elle s'est rendue le 25. Juillet à *Utrecht*, accompagnée de la Princesse son Epouse, & de la Princesse Caroline sa fille, & elle y prêta le lendemain dans l'Hôtel des Etats, le serment pour l'exercice de la dignité de Stadhouder, Amiral & Capitaine Général de la Province d'*Utrecht*; ce qui s'est fait
avec

avec toutes les cérémonies usitées en pareille occasion. L'arrivée de Leurs Altesses Sérénissimes à *Utrecht*, leur séjour dans cette Ville, & leur sortie ont été marqués par routes les distinctions imaginables, & des témoignages éclatans de l'affection des grands & du peuple envers leurs personnes. Le 28. elles revinrent à *La Haye*.

A N G L E T E R R E.

I. LA Cour, après avoir vérifié la perte que les troupes alliées ont soufferte à l'action de *Lavel*, en a fait publier trois listes, suivant lesquelles les troupes Angloises ont perdu 2110. hommes, Officiers & soldats, outre 282. chevaux. La perte des troupes Hannovriennes est de 2435. hommes, outre 525. chevaux, & celle des troupes Hessoises, de 385. hommes & 166. chevaux, ce qui fait en tout 4930. hom. tués & blessés & 1083. chevaux. Pour remplacer dans les troupes Angloises une partie de la perte qu'elles ont essuyée à cette action, on a fait un détachement de chacun des trois Bataillons des Gardes à pied, qui se rend dans les *Pays-Bas*. Pour la perte des Hannovriens & des Hessois, elle est amplement réparée par l'arrivée des cinq Régimens Hannovriens que le Roi, comme Electeur d'Hannover, y a fait de nouveau marcher, & Sa Maj. se propose de renforcer encore l'Armée alliée dans les *Pays-Bas*, par toutes les troupes dont on pourra se passer en *Angleterre*, dans l'*Ecosse*, & en *Irlande*. En attendant elle a accordé une amnistie générale en faveur de tous ceux qui ont déserté du service de ses troupes depuis le 25. Décembre 1743. vieux stile, & qui retourneront à leurs drapeaux avant le premier de Novembre de cette année. Le Comte d'Angram,

un des Gentilshommes de la Chambre du Duc de Cumberland, a apporté au Roi le 18. Juillet six Etendarts & sept Drapeaux, pris sur les troupes Françoises à la même action de *Lavel*. On les a mis dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville.

II. Une conférence dans le goût de celle dont nous avons fait mention pag. 195. du présent Journal, s'étant tenuë entre le Chevalier Osorio, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne, & les Ministres de la Cour, le résultat en a été envoyé à *Turin*. Elle a roulé sur les affaires d'*Italie*, & en particulier sur la juste proportion à observer entre les troupes de Sa Majesté Sardaignoise & celles de l'Impératrice Reine, afin de s'opposer avec plus de fruit aux entreprises des François & des Espagnols. Cette conférence a donné lieu à d'autres qui se sont tenuës entre les mêmes Ministres & le Baron de Wasner, Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Impériale & Royale, & dans lesquelles on a concerté tout ce qui pouvoit rendre le plus efficacement à l'avantage de la cause commune. Et tout ce qu'on a communiqué au Baron de Wasner, a depuis été exposé à *Vienne* par le Chevalier Robinson, Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de la Cour Impériale, l'ordre lui en ayant été envoyé.

III. Une Escadre de six Vaisseaux de guerre qu'on équipe actuellement à *Spithead*, & dont le Contre-Amiral Boslawen aura le commandement, doit s'unir avec un armement, auquel la Compagnie des Indes fait travailler en diligence. Le tout formera ensemble vingt voiles, & l'on embarquera sur les Vaisseaux 1800. hommes de troupes de marine, indépendamment des Compagnies franches que la Compagnie a
prises

prises à son service. On a commencé par y embarquer une grande quantité d'agrêts, de provisions & de munitions de guerre. L'objet de cet armement est de porter le secours nécessaire dans les établissemens de la Compagnie aux Indes Orientales, de s'y opposer aux entreprises des François, & d'attaquer même ces derniers dans leurs propres établissemens.

IV. Tous les Officiers de marine & les Officiers de terre, pris à bord de l'Escadre de Mr. de la Jonquieres, & lesquels étoient prisonniers à *Winchelsea*, à *Salisbury* & en d'autres endroits, s'embarquerent le 7. à bord de trois Bâtimens que le Gouverneur a fait freter pour les reconduire en France, où ils sont retournés sur leur parole d'honneur. Ils sont au nombre d'environ 80. y compris les Gardes-Marines que l'on a renvoyés par la même occasion. Quant aux soldats pris sur la même Escadre, on en demande l'échange sur le pied du Cartel de *Francfort*, comme troupes distinctes de celles que l'on comprend sous le nom de troupes de marine, en ce qu'on dit qu'elles étoient destinées pour le service des garnisons du *Canada*. On examine le cas. Il y a eu encore depuis un mois diverses prises très-considérables faites en mer sur les François, la liste en paroît comme de coutume. Mais le plus beau & le plus riche des Vaisseaux enlevés de la Flotte Françoisise de *St. Domingue*, a échoué sur les bancs de *Goodwin*, dans le tems qu'il se rendoit des *Dunes* à *Londres*. On estimoit 60. mille livres sterl. les marchandises & effets dont il étoit chargé, consistant en Indigo, Sucre, Caffé, Cuirs &c.

V. Il y a un Bill de haute-trahison porté contre le Sr. Enée Macdonald; & en vertu d'une
 commis-

commission spéciale du Roi pour l'examen des rebelles, ce prisonnier ayant été amené le 21. Juillet à la Barre du Tribunal de *Ste. Marguerite*, il protesta sous serment que plusieurs des principaux témoins qui pouvoient déposer en sa faveur, se trouvoient en France, & d'autres en *Ecosse*, & supplia la Cour de lui accorder deux mois de tems pour les faire venir, alléguant qu'il lui étoit impossible de procéder à la défense sans leur secours. Mais ceci lui a été refusé, & on ne lui a accordé que deux Avocats pour faire valoir ses moyens de défense.

VI. Mr. Andrié qui a résidé à *Londres*, pendant plusieurs années, en qualité de Ministre du Roi de Prusse, a reçu de *Berlin* ses Lettres de rappel, en conséquence desquelles il a pris le 24. Juillet son audience de congé du Roi à *Kensington*, & il est parti depuis pour retourner à *Berlin*, laissant à *Londres* le Secrétaire de Légation chargé provisionnellement des affaires de Sa Maj. Prussienne jusqu'à l'arrivée d'un autre Ministre.

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
N O R D , depuis le mois dernier.*

I. *Suede.* Les Colléges de la Diette ayant mis
S en délibération ce qui regardoit l'affaire
du Comte de Telfin, le Collége des Nobles a
pris une résolution, portant « Qu'après avoir
» examiné la conduite de ce Seigneur, relative-
» ment aux affaires importantes qui lui ont été
» confiées, on n'a pû reconnoître autre chose
» si-non qu'il s'en est acquitté de la maniere la
plus

plus louable, & qu'il a agi en toutes choses pour le bien & la gloire du Royaume, comme il convient non-seulement à un fidèle sujet, rempli de zèle pour sa Patrie, mais aussi à un Ministre employé dans la direction des affaires de l'Etat. » Cette résolution a été communiquée aux quatre Ordres du Royaume qui y ont donné chacun leur approbation en particulier. Après quoi ces Ordres ont fait présenter une Lettre au Roi, pour l'informer que cette assemblée, dans l'examen le plus exact de la conduite du Comte de Tessin, n'avoit rien trouvé qui ne fût à l'avantage de ce Seigneur, & qui ne marquât de sa part, les sentimens & les principes les plus dignes d'éloges. Une Députation solennelle de tous les Ordres s'est renduë ensuite à l'Hôtel du Comte de Tessin, pour l'informer de son entière justification, & de la résolution unanime prise sur ce sujet par les Collèges de la Diette.

II. L'affaire du Comte de Tessin & d'autres à l'occasion desquelles il avoit été jugé nécessaire de prolonger les séances de la Diette, étant réglées, cette assemblée a dû se séparer vers la fin du mois d'Août. On y a mis sur le tapis une affaire dont les suites pourroient bien devenir sérieuses, si l'on n'aimoit peut-être mieux ne rien faire éclater pour certaines raisons à ce sujet. On y a représenté, entre-autres, qu'il paroissoit par des circonstances, que plusieurs personnes s'étoient mêlées d'intrigues, qui, si elles avoient répondu au but que l'on s'y étoit proposé, auroient été d'une conséquence très-dangereuse pour le salut de l'Etat; & qu'ainsi l'intérêt public exigeoit que l'on obligéât ces personnes à se justifier sur les choses qui étoient à leur charge.

III. Le Médecin Blackwel , dont il a été fait mention diverses fois , avoit pris le parti de recourir à la clémence du Roi , pour en obtenir sa grace , ou du moins que sa sentence fût mitigée ; mais Sa Maj. a déclaré qu'elle ne pouvoit rien changer à un jugement aussi formel que celui qui avoit été rendu contre ce Médecin. En conséquence , il fut décapité publiquement le 9. Août , ayant marqué jusqu'au dernier moment beaucoup de fermeté. Le Médecin Blackwel avoit pour but d'exciter une révolution , qui , en privant la Nation Suédoise de sa liberté , auroit pû la priver d'être gouvernée par le Prince successeur au Trône. Il n'y a pas d'aparence que la procédure criminelle intentée contre lui , soit rendue publique , à cause des mystères qu'il faudroit mettre au jour , & qui intéressent de trop près les affaires de l'Etat.

IV. Le Comte de Barck , Envoyé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Russie* , en est rappelé pour aller résider , avec le même caractère à celle de *Vienne*. Mr. de Wolffenstierna , qui a résidé , pendant plusieurs années à la Cour de *Dresde* , en qualité de Ministre de Suede , doit aller relever le Comte de Barck à *Petersbourg*.

R U S S I E.

Les troupes assemblées dans les Provinces conquises , y occupent toujours les mêmes quartiers , sans que l'on sache s'il doit se faire quelque changement à cet égard. En attendant ce Corps de troupes continuë d'être , comme auparavant , à la disposition des Cours de *Vienne* & de *Londres*.

On attend à *Petersbourg* , avec une espèce d'impatience

patience, la communication ou publication du Traité d'Alliance défensive conclu entre les Cours de *Stockholm* & de *Berlin*, afin de voir si les copies que ces deux Cours en produiront, seront conformes avec celles que l'on a reçues. Du reste, les conférences sont très-fréquentes à la Cour entre les Ministres de l'Impératrice, le Baron de Bretlach & le Lord Hindford. Elles ont pour objet de resserrer le plus intimement qu'il est possible, les liens de la bonne intelligence entre Sa Maj. Impériale, la Cour de Vienne, & celle de la Grande Bretagne, afin de rendre cette bonne intelligence encore plus utile à la cause commune, par le concours de quelque autre Puissance intéressée aux affaires du Nord.

Mr. d'Aillon, Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien, se dispose à retourner en France. Il ne restera, pendant l'absence de ce Ministre, ou l'arrivée d'un nouveau, qu'un Secrétaire chargé des affaires de Sa Maj. T. C.

La Pologne & le Danemarck, continuent de n'avoir rien de remarquable pour l'étranger.

ARTICLE VI.

Qui contient les Naissances & Morts de Personnes Illustres; depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* La Comtesse de Bruhl, épouse du Comte de ce nom, premier Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, accoucha le 10. Juillet d'un fils à *Dresde*.

Le 14. Août la Duchesse Epouse de Saxe-Gotha, mit au monde un Prince, qui a reçu au Baptême le nom d'Auguste.

Morts. Le Capitaine Barbarossa au service de
la

la République de *Genes*, & qui s'étoit rendu fameux, par des coups de main, en diverses entreprises, depuis le commencement des présens troubles d'*Italie*, est mort au commencement de Juillet, d'un coup de fusil qu'il avoit reçu dans la cuisse, pendant qu'il étoit occupé à observer les Impériaux à *Cornigliano*.

Le 10.^e mourut à *Maëstrecht*, âgé de 27. ans Mr. Edouïard Dillon, Colonel du Régiment de son nom, au service de France, & qui a été blessé à l'action de *Laval*. Il étoit tombé après sa blessure entre les mains d'un détachement des Alliés qui le conduisit à *Maëstrecht*. Mr. Dillon étoit le quatrième Colonel du même nom que ce Régiment ait eu depuis cinq ans; & dans cet intervalle il en est mort deux à la tête de ce corps. Le Roi en considération des services que Mrs. de Dillon lui ont rendu, a déclaré qu'il ne disposeroit du Régiment de ce nom qu'avec l'agrément de leur Famille, une des plus anciennes du Royaume d'*Irlande*.

Messire Charles-Elizabeth Marquis de Froulay, Maréchal de Camp des Armées du Roi de France, Lieutenant pour S. M. dans la Province du *Maine* & dans le Comté de *Laval*, mourut à *Tongres* le 11. des blessures qu'il avoit reçues au même combat. Il n'étoit âgé également que de 27. ans.

Mr. Orry, ci-devant Contrôleur Général des Finances en France, mourut le 21. à sa Terre de *Chapelle*.

Le Comte de Gronsfield-Diepenbroek, Lieutenant-Colonel d'un des Régimens Bavaurois employés dans les lignes devant *Berg-op-Zoom*, a été tué d'un coup de canon, pendant qu'il étoit en faction, avec son Régiment, dans un poste dont la défense lui avoit été confiée.

Le 30. mourut à *Utrecht* à l'âge de 63. ans Messire Jean Servaas , Baron de Milan Visconti , Doyen du Chapitre de *Ste. Marie* , l'un des Seigneurs - Elus des cinq Chapitres qui composent le premier Ordre des Etats de la Province d'*Utrecht* . Membre de la Députation ordinaire de L. N. P. & qui pendant plusieurs années avoit été Député du premier Ordre de cette Province à l'Assemblée des Etats-Généraux.

Le Baron de Goltz est mort le 2. Août à *Berlin* , dans la 43. année de son âge. Il étoit Général-Major au service de Sa Majesté Prussienne , Colonel & Commandant du corps des Gendarmes.

Le 6. a été tué dans les tranchées du siège de *Berg-op-Zoom* , le Baron de Serainchamps , Seigneur de Brabant en *Lorraine* , Chef de la Famille des Comtes de Serainchamps de Schönfelt en Bohême , neveu du Commandeur de Serainchamps Chambellan du Roi de Pologne , & ancien Capitaine des Grenadiers au Régiment Dauphin en France. Cet Officier a assisté avec distinction à plusieurs Batailles en *Flandres* & en *Italie*.

F I N.

A V I S.

LE Sr. Pierre Gaillard , Chirurgien Juré de la Ville de *St. Diez* en *Lorraine* , dont nous avons déjà parlé dans nos précédens Journaux , continué avec succès le débit de ses Pillules spécifiques & l'Elixir balzamique ; mais son grand âge ne lui permettant plus guères de travailler , il souhaiteroit vendre son secret pour ses remèdes ; il en fera un accommodement raisonnable , on peut s'adresser à lui : il a encore guéri depuis peu quantité de personnes , ce qui est cause que ses remèdes sont fort recherchés.